

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1896-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

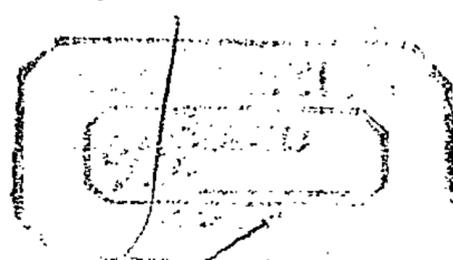
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



ANNEXE  
AU BULLETIN MENSUEL  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1896.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste.....	736
RÉORGANISATION du service ambulant de «Paris à Brest». — Création de la section de «Rennes à Brest».....	737
CRÉATION d'un nouveau bureau ambulant sous la dénomination de «Paris à Lyon rapide».....	738
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	738
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	738
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	739
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département (N° 500-43).....	741
MODIFICATIONS à l'Instruction T (9° série).....	743
RECTIFICATION à l'Annexe n° 8 au Bulletin mensuel de juillet 1896.....	746
MODIFICATIONS à l'Instruction générale.....	746
RECTIFICATIONS à la liste des bureaux de poste coloniaux.....	747
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	748
NOMENCLATURE des bureaux tunisiens.....	749
ADDITIONS au Tarif international des Postes. — Ressort de l'Union postale.....	749
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1897.....	750
BÂTIMENTS en parance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	754
MOUVEMENT des paquebots-poste français de la ligne du Havre à New-York pendant l'année 1897.....	756
MODIFICATION au Manuel des franchises.....	758
FRANCHISES POSTALES. — Publication d'un 178 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 3 <sup>e</sup> supplément à l'Annexe de ce Manuel. — Contrôleur civil de Gafsa (Tunisie) avec commandant supérieur du cercle de Tougourt (Algérie).....	759
RECTIFICATION au Bulletin mensuel supplémentaire n° 8, de mai 1896.....	760
MODIFICATION à la Nomenclature des rues de Paris, n° 207.....	760
COMPARAISON des recouvrements du mois de septembre 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — France.....	761
COMPARAISON des recouvrements du mois de septembre 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — Algérie.....	762
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1896.....	763
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Direction centrale et des succursales de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février 1894 (directeurs, receveurs principaux et comptables de plein exercice).....	763
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.....	766
JUGEMENT.....	768
TÉMOIGNAGES de satisfaction au personnel à l'occasion des propositions faites pour la conférence télégraphique internationale de Budapest.....	768

	Pages.
ATTRIBUTION de médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	769
FAITS divers .....	770
PROMOTIONS.....	773
NOMINATIONS et mutations.....	776

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. — ORGANISATION  
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de recettes simples des Postes de troisième classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Sarthe.....	Marçon (1).....	13 février 1896.
Drôme.....	Saint-Laurent-en-Royans (2).....	31 juillet 1896.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.  
(2) Conversion en recette municipale des postes de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteur receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS. de création.
Nord.....	Ghyvelde.....	17 février 1896.
Vosges.....	Ferdrupt.....	7 septembre 1896.
Seine-Inférieure.....	Mesnières.....	Idem.
Vosges.....	Darnicuelles.....	10 septembre 1896.
Pyrénées-Orientales.....	Baho.....	17 février 1896.
Doubs.....	Epeugney (1).....	7 septembre 1896.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Gironde.....	Bordeaux, cours d'Aquitaine, A.....	16 novembre 1896.
Nord.....	Tourcoing A.....	Idem.
Corrèze.....	Tulle A.....	20 novembre 1896.
Vendée.....	Les Sables-d'Olonne A (1).....	1 <sup>er</sup> décembre 1896.
Bouches-du-Rhône.....	Marseille-Arenc A (1).....	16 novembre 1896.
Seine.....	Paris R. P. B.....	1 <sup>er</sup> décembre 1896.
Idem.....	Paris n° 29 A.....	16 décembre 1896.

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Indre-et-Loire .....	Saint-Pierre-des-Corps...	Tours R. P. ....	21 novembre 1896.
Saône-et-Loire.....	Charnay.....	Mâcon .....	1 <sup>er</sup> décembre 1896.
Charente.....	Bourg-Charente .....	Jarnac .....	<i>Idem.</i>
Seine.....	Orly.....	Choisy-le-Roi.....	16 décembre 1896.
Somme.....	Roussoy.....	Epchy.....	1 <sup>er</sup> décembre 1896.
Ardèche.....	Saint-Laurent-du Papé...	La Voulté-sur-Rhône.....	<i>Idem.</i>
Vaucluse.....	S <sup>t</sup> -Martin-de-la-Brasque..	Pertuis.....	11 décembre 1896.
Dordogne.....	Grand-Brassac (1).....	Montagnier.....	20 novembre 1896.
Corse.....	Castifao (1).....	Morosaglia.....	16 novembre 1896.
Saône-et-Loire.....	Sagy (1).....	Louhans.....	1 <sup>er</sup> décembre 1896.
Isère.....	Thodure (1).....	Viriville.....	25 décembre 1896.

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Bureaux auxiliaires du type de 1887 ayant reçu l'extension d'attributions  
prévue par l'arrêté du 16 octobre 1895.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE À LAQUELLE le nouveau service a fonctionné.
Vienne.....	Millac.....	L'Isle-Jourdain .....	16 décembre 1896.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 30 novembre 1896, la recette auxiliaire des postes de Paris n° 18 D (rue des Mathurins, n° 5) est supprimée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1896.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 20 novembre 1896, le bureau de Firmi (Aveyron) portera désormais le nom de « Firmi » au lieu de Firmy.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 5 décembre 1896, les bureaux de Ras-el-Ma et de Ouled-Agla (Constantine) prendront à l'avenir les dénominations respectives de « Chasseloup-Laubat » et de « Lecourbe ».

Par arrêté ministériel, en date du 16 novembre 1896, la recette composée des postes et des télégraphes de 4<sup>e</sup> classe de Grenoble, cours Berriat (Isère), a été convertie en recette simple des postes et des télégraphes de 1<sup>re</sup> classe à service de jour complet.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

*Réorganisation du service ambulant de « Paris à Brest ».  
Création de la section de « Rennes à Brest ».*

Depuis le 11 décembre, le service du bureau ambulant de Paris à Brest est scindé en deux sections.

La première, qui conserve la dénomination actuelle de « Paris à Brest », fonctionne entre Paris et Rennes et comporte 4 brigades.

La seconde section, composée de 2 brigades, porte le nom de « Rennes à Brest » et assure le service entre Rennes et Brest.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

*Création d'un nouveau bureau ambulant sous la dénomination  
« Paris à Lyon Rapide ».*

A dater du 16 décembre 1896, il est créé un nouveau service de bureau ambulant qui fonctionnera entre Paris et Lyon.

Ce nouveau service, qui prendra la dénomination de « Paris à Lyon Rapide », comportera quatre brigades désignés par les lettres A, B, C et D.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

*Creations de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE  DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Seine-et-Oise.....	Goussainville.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	12 novembre 1896.
Pas-de-Calais.....	Sangatte.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	12 novembre 1896.
Seine-et-Oise.....	Eaubonne.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	21 novembre 1896.
Sarthe.....	La Flèche.....	Périmètre de Poctroi.....	21 novembre 1896.
Somme.....	Friville-Escarbotin..	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	21 novembre 1896.
Seine-et-Marne.....	Lésigny.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	21 novembre 1896.
Aisne.....	Vic-sur-Aisne.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	21 novembre 1896.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

*Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.*

RÉSEAUX À CONVERSATIONS TAXÉES :

Claye-Souilly (Seine-et-Marne).....	10 novembre 1896.
Nomeny (Meurthe-et-Moselle).....	7 décembre 1896.
Surgères (Charente-Inférieure).....	15 décembre 1896.

LIGNES INTERURBAINES :

Abbeville = Woincourt.....	25 novembre 1896.
Woincourt = Eau.....	25 novembre 1896.
Woincourt = Fressenneville.....	25 novembre 1896.
Woincourt = Friville-Escarbotin.....	25 novembre 1896.
Nomeny = Pont-à-Mousson.....	7 décembre 1896.
Surgères = Tonnay-Charente.....	15 décembre 1896.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
— CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

1<sup>o</sup> Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux.

Aïn-Fakroun. M. Constantine.....	25 nov. 1896.
Fontpédrouse. M. Pyrénées-Orientales.....	10 déc. 1896.
Folles. M. ☒ Haute-Vienne.....	<i>Idem.</i>
Fresse. M. ☒ Haute-Saône.....	<i>Idem.</i>
Marseillette. M. RG. Aude.....	25 nov. 1896.
Meilhards. M. RG. Corrèze.....	<i>Idem.</i>
Neussargues. M. ☒ RG. Cantal.....	<i>Idem.</i>
Ouargla. M. Alger.....	10 déc. 1896.
Pinet. M. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Renouard (Le). M. RG. Orne.....	<i>Idem.</i>
Rolampont. M. ☒ RG. Haute-Marne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Senoux. MT. (R). RG. Ile-et-Vilaine.....	25 nov. 1896.
Salon-la-Tour. M. ☒ RG. Corrèze.....	<i>Idem.</i>
Servant. M. RG. Puy-de-Dôme.....	10 déc. 1896.

b) Gares.

Châtelperron-Saint-Léon. K. Allier.	Peublanc-Sorbier. K. Allier.
Chavroches. V. Allier.	Thédirac-Peyrilles. K. Lot.
Lapalisse-Ville. V. Allier.	Trézelles. V. Allier.
Paris-Luxembourg. V. Seine.	Vaumas. K. Allier.

2<sup>o</sup> Modifications et transformations.

Page 33.	<i>Au lieu de</i> : Béja. K. Tunisie, <i>lire</i> : Béja. VK. Tunisie.
— 37.	<i>A l'article</i> : Biarritz. ☒ Basses-Pyrénées, <i>ajouter l'indice</i> N/2.
— 38.	<i>A l'article</i> : Birmandreïs. MT. (R). Alger, <i>biffer l'indice</i> (R).
— 62.	<i>Au lieu de</i> : Chagnon-d'Aumagne (Commune d'Aumagne). MTC. (R). RG. Charente-Inférieure, <i>lire</i> : Chagnon-d'Aumagne (Commune d'Aumagne). MC. RG. Charente-Inférieure.

- Page 113. *A l'article* : Fort-de-l'Eau. M. Alger, *ajouter l'indice* ☒.  
— 119. *A l'article* : Fumay. M. ☒ Ardennes, *ajouter l'indice* DP.  
— 168. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Renouard. M. RG. Orne.  
— 179. *A l'article* : Loupian. M. RG. Hérault, *biffer l'indice* RG.  
— 215. *Au lieu de* : Neussargues. 2 kil. Cantal, *lire* : Neussargues. V. Cantal.  
— 236. *A l'article* : Pointe-du-Touquet. Sém. Pas-de-Calais, *ajouter l'indice* <sup>(2)</sup> *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :  
(2) Ce sémaphore dessert la localité de Paris-Plage, moyennant 1 kil. de frais d'express, le Château du Touquet et les Phares du Touquet, moyennant 2 kil. de frais d'express. Les télégrammes pour ces localités doivent porter la mention XP en tête de l'adresse.  
— 238. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Pont-de-Trajan. K. Tunisie.  
— 242. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Potinville. L. ☒ Tunisie.  
— 254. *Au lieu de* : Rolampont. 1 kil. Haute-Marne, *lire* : Rolampont. V. Haute-Marne.  
— 273. *A l'article* : Saint-Jean-des-Baisants. M. ☒ RG. Manche, *substituer à l'indice* RG. *l'indice* DP.  
— 285. *Au lieu de* : Saint-Pourçain. ☒ Allier, *lire* : Saint-Pourçain-sur-Sioule. ☒ Allier.  
— 292. *Au lieu de* : Salon-la-Tour. K. Corrèze, *lire* : Salon-la-Tour. V. Corrèze.  
— 312. *A l'article* : Touvois. M. ☒ RG. Loire-Inférieure, *biffer l'indice* RG.

*Ajouter l'indice* RG. *après le nom des bureaux suivants* :

Chaudesaigues. M. ☒ Cantal.	Egreville. M. ☒ Seine-et-Marne.
Crouy-sur-Ourcq. M. ☒ Seine-et-Marne.	Saffré. M. ☒ Loire-Inférieure.

### 3° Réouvertures.

Bouinan. M. Alger.	Martot. B <sup>se</sup> . Seine-Inférieure.
Ferté-Imbault (La). M. Loir-et-Cher.	Saint-Estève. M. RG. Pyrénées-Orientales.
La Ferté-Imbault. M. Loir-et-Cher.	

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

**1<sup>o</sup> ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Ardennes</b> .....	Douzy.....	Sedan.
	Haybes.....	Givet.
	Lonny.....	Mézières.
	Mohon.....	<i>Idem.</i>
	Poix.....	<i>Idem.</i>
	Rimogne.....	<i>Idem.</i>
<b>Aude</b> .....	Puilaurens.....	Limoux.
	Marsaillette.....	Carcassonne.
<b>Aveyron</b> .....	Cassuéjous.....	Espalion.
	Firmi.....	Aubin.
<b>Calvados</b> .....	Venoix.....	Caen.
	Mathieu.....	<i>Idem.</i>
	Liculadés.....	Saint-Flour.
<b>Cantal</b> .....	Diemme.....	Murat.
	Neussargues.....	<i>Idem.</i>
<b>Corrèze</b> .....	Meilhards.....	Tulle.
	Salon-Ja-Tour.....	Uzerche.
<b>Doubs</b> .....	Voujaucourt.....	Montbéliard.
<b>Gard</b> .....	Junas.....	Sommières.
	Estréchure (L').....	Anduze.
<b>Gers</b> .....	Solomiac.....	Auch.
<b>Hérault</b> .....	Pinet.....	Mèze.
<b>Ille-et-Vilaine</b> .....	<i>Saint-Senoux</i> .....	Rennes.
<b>Isère</b> .....	Cessieu.....	La Tour du Pin.
<b>Loir-et-Cher</b> .....	Vineuil.....	Blois.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)		
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Rolampont .....	Langres.
<b>Meuse</b> .....	Salmagne .....	Ligny.
<b>Oise</b> .....	Senantes .....	Beauvais.
<b>Orne</b> .....	Renouard (Le) .....	Vimoutiers.
<b>Pas-de-Calais</b> .....	Ambleteuse .....	Boulogne-sur-Mer.
	Rinxent .....	<i>Idem.</i>
<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Servant .....	Montluçon ( <i>Allier</i> ).
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Puyoo .....	Orthez.
<b>Pyrénées-Orientales</b> .....	Fontpédrouse .....	Prades.
<b>Rhône</b> .....	Chambost-Allières .....	Villefranche.
	Saint-Just-d'Avray .....	<i>Idem.</i>
<b>Saône (Haute-)</b> .....	Oyrières .....	Gray.
	Fresse .....	Lure.
<b>Savoie</b> .....	Saint-Jean-d'Arves .....	Saint-Jean-de-Maurienne.
<b>Savoie (Haute-)</b> .....	Veigy-Foncenex .....	Thonon.
<b>Seine-Inférieure</b> .....	Bailly-en-Rivière .....	Dieppe.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Saint-Cyr-sous-Dourdan .....	Arpajon.
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	Folles .....	Souterraine (la) ( <i>Creuse</i> ).

2° RECTIFICATIONS.

- Page 12 (tableau n° 1), remplacer Saint-Pourçain par Saint-Pourçain-sur-Sioule.
- 80, remplacer Voujaucourt par Voujeaucourt.
- 87, supprimer Dreux (*Eure-et-Loir*), en regard de Verneuil.
- 88, au lieu de Clévilliers-les-Mouliers, lire Clévilliers.
- 89, en regard de Boissy-le-Sec, substituer Laigle (*Orne*), à Dreux.
- 90, en regard de Ferté-Vidame-Lamblore (*La*), substituer Laigle (*Orne*), à Dreux.
- 136, inscrire à son ordre alphabétique Bellevue-la-Montagne | le Puy.
- 137, biffer l'article Saint-Just-près-Chomelix | le Puy.
- 157, en regard de Montviron-Sartilly, biffer Granville.
- 172, en regard de Blainville-la-Grande, biffer Nancy.
- 173, en regard de Cirey, biffer Nancy.
- 173, en regard de Einvaux, substituer Lunéville à Nancy.
- 174, en regard de Rosières-aux-Salines, biffer Épinal (*Vosges*).

- Page 174, en regard de Pagny-sur-Moselle, *biffer* Nancy.  
— 199, *biffer* l'article Marquise-Usines | Boulogne-sur-Mer.  
— 241, en regard de Saint-Cyr, *inscrire* Paris et Versailles.  
— 241, *remplacer* Tremblay, par Tremblay-lès-Gonesse.  
— 241, en regard de Ville-d'Avray, *inscrire* Paris et Versailles.  
— 253, en regard de Faloise (1a), *inscrire* Montdidier.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Modifications à l'Instruction T.*

9<sup>e</sup> SÉRIE.

**Page 11,** *ajouter un nouvel article ainsi conçu :*

Indication  
du mode  
de remise.

44 bis. — Lorsqu'un télégramme est à destination d'une localité ne possédant pas de bureau télégraphique, l'indication du mode de transport à employer, à partir du bureau d'arrivée (chap. 19 et 20), doit être placée en tête de l'adresse.

Si l'expéditeur déclare que son télégramme doit être transmis à destination par téléphone, par les soins de ce bureau, l'indication éventuelle « téléphone » doit être inscrite en tête de l'adresse.

**Page 17, art. 27.** — *Remplacer* « Bénin » par « Dahomey et dépendances ».

**Page 19, art. 30.** — *Remplacer le deuxième alinéa par les deux suivants :*

Les agents taxateurs indiquent le cas échéant, après les avoir fait approuver par l'expéditeur (art. 33), les liaisons nécessaires entre les différentes parties des expressions comptées par eux pour un mot, de façon à éviter en cours de transmission tout échange d'observations, entre correspondants, relativement à la manière dont ces expressions ont été comptées. Si l'expéditeur se refuse à approuver ces liaisons, l'agent du guichet inscrit en annotation les expressions composées comptées pour un mot.

Exemple : Compte rendu 1 mot.

Cette mention, qui est transmise à la fin du télégramme, n'est pas reproduite sur la copie d'arrivée.

Les autres expressions, dont le groupement est autorisé à l'article 54, mais non mentionnées au paragraphe 1<sup>er</sup> du présent article, et les mots des langues étrangères comptent pour autant de mots qu'ils contiennent de fois quinze caractères, plus un mot pour l'excédent s'il y a lieu.

**Page 25, art. 111.** — *Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu :*

Le nombre des télégrammes signalés comme acceptés en contravention, ainsi que le montant des taxes des télégrammes de cette catégorie qui a été recouvré pendant le mois, sont portés respectivement à l'état 803 bis, au compte des Départements ministériels intéressés.

**Page 26, art. 115.** — *Ajouter à la suite de cet article :*

Le nombre des télégrammes signalés comme abusifs, ainsi que le montant des taxes des télégrammes de cette catégorie, qui a été recouvré pendant le mois, sont portés respectivement à l'état 803 bis, au compte des Départements ministériels intéressés.

**Page 28, art. 128.** — *Remplacer cet article par le suivant :*

Statistique  
n° 803 bis  
des  
télégrammes  
officiels.

**128.** — A la fin du mois, le nombre des télégrammes officiels et la taxe de ces télégrammes sont portés, par Département ministériel, à la statistique n° 803 bis.

(Les modifications relatives aux articles 111, 115 et 128 ne sont applicables qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897.)

**Page 40, art. 181.** — *Ajouter à la suite des mots (Bulletin mensuel n° 19 de juin 1884), ainsi que les demandes de réexpédition des mandats télégraphiques prévues à l'article 262.*

**Page 53, art. 234.** — *Substituer aux indications portées dans la marge les indications suivantes :*

Formule de réception des télégrammes-mandats.

**Page 94, art. 442.** — *Ajouter un quatrième alinéa ainsi conçu :*

Dans les villes possédant plusieurs bureaux, les tableaux des bureaux succursales reproduisent les renseignements portés sur le tableau du bureau principal. Ce dernier doit toujours tenir les bureaux succursales au courant de l'état des communications.

**Page 103, art. 474.** — *Après les mots : « La transmission de tous les signes de ponctuation » lire :*

et des traits d'union est strictement obligatoire. Aucune abréviation ou altération n'est permise.

**Page 104, art. 477.** — *Intercaler entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas un alinéa ainsi conçu :*

Les agents réceptionnaires doivent toujours admettre pour un mot les expressions dont les parties sont transmises sans séparation ou réunies par des traits d'union.

**Même article, dernier alinéa.** — *Après les mots « qui est transmis », lire :*

... dans les conditions indiquées par les articles 567, 567 bis et 567 ter.

**Page 105, art. 484.** — *Ajouter, à la suite du premier alinéa, l'alinéa suivant :*

L'état n° 683 doit mentionner également le nombre de mises en communication directe, de télégrammes téléphonés (départ et arrivée) et de messages téléphonés distribués.

**Page 114, art. 502.** — *Ajouter à la fin du 1<sup>er</sup> alinéa :*

De même lorsqu'une série contient plusieurs télégrammes de cent mots ou au-dessus, l'agent manipulant doit interrompre sa transmission dès que le deuxième de ces télégrammes est terminé.

**Page 129, art. 567.** — Remplacer le texte de cet article par le suivant :

Altérations  
et réunions  
de mots  
abusives;  
erreurs  
de taxation.  
(Régime  
inter-  
national.)

**567.** — Lorsque le compte des mots d'un télégramme international libellé en français est erroné, par suite d'altérations ou de réunions de mots abusives, le bureau d'arrivée fait recouvrer sur le destinataire le montant de la taxe perçue en moins.

En cas de non recouvrement, le télégramme n'est pas remis et un avis rédigé dans la forme suivante est envoyé au bureau d'origine.

..... A-Wien de Paris..... 5 h. 10.

828. (Numéro du télégramme primitif) Lefranc (nom du destinataire) refusé. Puisjevenir répondezmoi cinq mots.

Tout bureau qui reçoit de l'étranger un télégramme contenant des altérations ou réunions abusives établit un procès-verbal n° 685 et le transmet au bureau d'arrivée par l'intermédiaire des directions départementales intéressées.

Lorsque le compte des mots d'un télégramme international est inexact par suite d'erreur de taxation (mot contenant plus de 10 ou 15 caractères, réunion d'un nom de bureau à un nom de pays, etc.), le fait est signalé à l'Administration (1<sup>re</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau) par procès-verbal n° 685.

**Page 129, art. 567 bis.** — Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

Altérations  
et réunions  
abusives  
de mots.  
(Régime  
intérieur.)

**567 bis.** — Lorsque le compte des mots d'un télégramme intérieur paraît erroné, le bureau d'arrivée signale par procès-verbal n° 685 le fait, au bureau d'origine qui recouvre sur l'expéditeur le montant de la taxe perçue en moins.

**Page 129.** — Ajouter un article 567 ter ainsi conçu :

Transmission  
des  
procès-  
verbaux  
constatant  
des réunions  
abusives.

**567 ter.** — Sauf dans les cas mentionnés à l'article 567, les procès-verbaux constatant des réunions abusives ne sont transmis à l'Administration que s'il y a désaccord entre deux directions sur la manière de taxer une expression.

**Page 148, art. 625.** — Remplacer le 4<sup>e</sup> alinéa par le suivant :

La prise en charge des cartes et enveloppes pneumatiques et la remise correspondante sur le carnet D n° 1368 et l'état D n° 1369.

**Page 149, art. 631.** — Remplacer les mots « cartes-télégrammes » par :

« cartes et enveloppes pneumatiques ».

**Page 150, art. 635.** — Ajouter à la fin du 1<sup>er</sup> alinéa le paragraphe suivant :

Les totaux journaliers du registre A<sup>1</sup> sont reportés en fin de journée au carnet D et à l'état D.

**Page 161, art. 678.** — Remplacer le dernier alinéa par le suivant :

Les versements sont décrits sur le carnet n° 1120.

**Page 161, art. 679.** — *Substituer aux cinq dernières lignes la rédaction suivante :*

Ils remettent en même temps que les fonds un bulletin extrait du carnet n° 1120. Le versement est ensuite décrit au tableau n° 6 du part n° 747 des facteurs ruraux. Ceux-ci rapportent le lendemain un récépissé à talon.

**Page 185. Table des matières.** — *Adresse. Après : Télégramme [adressé à un pays n'ayant qu'un seul bureau, ajouter :*

Indication du mode de remise..... [ 44 bis |

**Page 200. Table des matières.** — *Colonne intitulée : Numéros des articles, à la 4<sup>e</sup> ligne, lire :*

| 567 à 567 ter |

**Page 208. Table des matières, 17 et 18<sup>e</sup> lignes, lire :**

Formule de réception des télégrammes-mandats... [ 234 |

**Page 208. Table des matières.** — *Colonne intitulée : Numéros des articles.*

Les numéros 241, 242, 243, 244, 245 doivent être baissés chacun d'une ligne.

**Page 210. Table des matières, 30<sup>e</sup> ligne, lire :**

Le total de ces taxes est porté à l'état 803 bis..... [ 128 |

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Rectification à l'Annexe n° 8 au Bulletin mensuel de juillet 1896.*

Au bas de la page 386, lire ;

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

*Modifications à l'instruction T (8<sup>e</sup> série).*

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.

ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Modifications à l'Instruction générale.*

ART. 1520. — *Substituer aux dispositions actuelles la rédaction suivante :*

*« Statistique annuelle des bureaux. »*

« Les directeurs transmettent dans les derniers jours du mois de décembre de chaque année, aux receveurs, aux facteurs-receveurs et aux gérants des bureaux télégraphiques et téléphoniques municipaux ou spéciaux de leur département, deux formules n° 538, devant servir à établir la statistique de leur bureau.

« Ils transmettent également aux receveurs des bureaux d'attache, pour être remplies par leurs soins, autant de formules n° 538 bis à établir en double expédition qu'il y a de recettes auxiliaires relevant de ces bureaux.

« A la rentrée de ces documents, et après vérification, le directeur complète ces formules suivant les descriptions qu'elles comportent. »

« La statistique de chaque bureau sert, avec les documents particuliers dont dispose le directeur, à établir la statistique générale du département (formule n° 539), dont une copie est adressée, au plus tard le 20 janvier, à l'Administration, avec une expédition des formules n° 538 et 538 bis.

« Chaque bureau est classé, sur la statistique générale, dans l'ordre que lui assigne le nombre de points que son importance lui a fait obtenir, et en observant l'ordre suivant :

- « 1° Bureaux composés;
- « 2° Bureaux simples;
- « 3° Établissements de facteur-receveur;
- « 4° Recettes auxiliaires;
- « 5° Centres de dépôt;
- « 6° Bureaux télégraphiques municipaux;
- « 7° Sémaphores;
- « 8° Bureaux-écluses;
- « 9° Bureaux téléphoniques municipaux;
- « 10° Bureaux militaires.

« Ces 10 catégories de bureaux font ensuite l'objet d'une récapitulation générale.

« Les bureaux créés, mais non encore en activité, sont inscrits à la suite des établissements de la même catégorie en exercice. Les facteurs-receveurs convertis en recettes, mais dont la conversion n'est pas encore opérée, sont portés à leur rang de facteur-receveur; ceux, au contraire, dont la conversion est réalisée, sont classés à la suite des recettes.

« La date d'ouverture des bureaux mis en service pendant l'année à laquelle se réfère la statistique doit être mentionnée.

« L'original de la statistique générale et les statistiques particulières de chaque bureau sont conservés à la Direction. »

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

---

*Rectifications à la liste des bureaux de poste coloniaux.*

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des bureaux coloniaux qui a été insérée à l'annexe n° 10 du Bulletin mensuel d'août 1896 (pages 535 et suivantes).

**Indo-Chine française.**

**1° COCHINCHINE.**

a) *Nouveaux bureaux à ajouter à leur ordre alphabétique.*

Bencat.  
Caimon.  
Hongchong.

Kamtong-iai (Laos).  
Tanuyen.

b) *Bureaux à biffer.*

Nuong-Champone.

c) *Modifications.*

Au lieu de : Bayxnau.

Lire : Baixau.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux britanniques.*

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

1<sup>o</sup> NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE :

*Angleterre.*

Bugle.....	St. Austell.	Middlesmoor.....	Leeds.
Chalford Hill.....	Stroud (Glos).	North Woodchester.....	Stroud (Glos).
Churchinford.....	Honiton.	Ryhall.....	Stamford.
Furneux Pelham.....	Buntingford, R. S. O. (Herts).	Stoke Gabriel.....	Totnes.
Lower Caversham.....	Reading.	Wheaton Aston.....	Stafford.
		Woodcroft.....	Chepstow.

*Écosse.*

Cornaig..... Oban.

*Irlande.*

Glynn (Co Wexford).... Wexford. | Murrintown..... Wexford.

2<sup>o</sup> CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

*Londres.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
C Clapton Road; Portland Place; E.	C Lower Clapton Road, N <sup>o</sup> 61, E.
Harrow Road, Frankfort Terrace, W.	Maida Hill; Harrow Road, N <sup>o</sup> 409, W.
Merton, Haydon Road.	Wimbledon, Haydon Road.
North Woolwich Road, Gordon Terrace, E.	Victoria Docks; North Woolwich Road, N <sup>o</sup> 235, E.
Silvertown, Market Place, E.	Silvertown, North Woolwich Road, N <sup>o</sup> 427, E.

*Angleterre.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Bradwel; Southminster (Essex).	Bradwell-on-Sea; Southminster (Essex).

*Irlande.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Moincoin; Waterford.	Mooncoin; Waterford.

En regard de { Chiddingstone causeway, *remplacer* Eden Bridge par Tonbridge.  
Bransgore } *remplacer* Ringwood par Wurrkton (Hants).  
Sopley }  
Watton, *remplacer* Norfolk par Thetford.  
Connah's Quay, *remplacer* Flint par Flintshire.  
South Brent, *remplacer* Ivybridge par Totnes.

3° BUREAUX À BIFFER.

*Angleterre.*

High Street; Tunbridge Wells.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3° BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Nomenclature des bureaux tunisiens.*

Ajouter à la nomenclature des bureaux tunisiens portés à l'annexe du *Bulletin mensuel* n° 10 d'octobre 1888, page 285, le nom du bureau de Sainte-Marie-du-Zit, qui est admis à participer à l'échange des mandats postaux et télégraphiques internationaux.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Additions au Tarif international des Postes. — Ressort de l'Union postale.*

Les agents sont invités à inscrire les additions suivantes au tarif international des postes :

Page 78, tableau I (énumération des pays compris dans l'union postale), porter, après le mot « Japon » : « *y compris l'île Formose et le groupe des îles Pescadores.* »

Table alphabétique, page 136, deuxième colonne, en regard de « Formose (île) », biffer « Chine » et remplacer par le mot *Japon*; inscrire dans la colonne en regard 78, 79, à la place du nombre 81.

Page 138, deuxième colonne, deuxième ligne, remplacer les indications suivantes : Keelung Chine 81, par les mots : « *Keelung (île Formose) Japon | 78, 79.* »

Page 141, entre « Perse » et « Petit Popo », inscrire : *Pescadores (îles), possession japonaise, 78, 79.*

Le droit de recommandation et le port des avis de réception sont fixés respectivement à 2 pence et à 2 pence et demi dans les colonies anglaises d'Ascension et de Sainte-Hélène.

Il y a lieu, en conséquence, de compléter les annotations prescrites par le *Bulletin mensuel* de septembre 1896, page 295, en ajoutant ce qui suit sur la page 97 du Tarif international des postes.

	Col. 1.		Col. 9.	Col. 10.	Col. 11.
<i>En regard de.</i>	Ascension et Sainte-Hélène.	.....	2 pence.	2 1/2 pence.	1 penny = 0 <sup>f</sup> 10.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. —

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des dépêches en France.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30.....	Marseille.....
	Mardi, 10 <sup>h</sup> s.....	Port-Vendres.....
	Mercredi, midi 30.....	Marseille.....
	Mercredi, 6 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
	Jedi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
	Samedi, midi 30.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Samedi, 6 <sup>h</sup> soir.....	Marseille.....
	Mercredi, 10 <sup>h</sup> m.....	Cette.....
	Mercredi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
	Vendredi, 6 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
	Vendredi, 7 <sup>h</sup> s.....	Port-Vendres.....
Pour Bône.....	Samedi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
	Lundi, 6 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 6 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, midi.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Tunis, Sousse, Mahdia et Monastir	Lundi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tripoli de Barbarie.....	Jedi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours, Melilla et Gibraltar.....	De Marseille, jedi, 4 <sup>h</sup> s. de deux en deux semaines, à partir du 14 mai 1896.....	Marseille.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta.....	D'Oran, dimanche, 8 <sup>h</sup> s..... 7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

3<sup>e</sup> BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1897.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jedi, 7 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jedi, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Vendredi, 8 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 2 <sup>h</sup> m.....	Société Caillo et Saintpierre.	
Dimanche, 3 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Dimanche, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 8 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Vendredi, 5 <sup>h</sup> m.....	Société Caillo et Saintpierre.....	Le paquebot part de Marseille.
Vendredi, 8 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Dimanche, 6 <sup>h</sup> s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Dimanche, 3 <sup>h</sup> s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Lundi, 8 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 8 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, jedi, 7 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, jedi, 10 <sup>h</sup> s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, samedi, 5 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, vendredi, 6 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bône, vendredi, 8 <sup>h</sup> s.....	Société Caillo et Saintpierre.	
Philippeville, lundi, 2 <sup>h</sup> m.....	Société Caillo et Saintpierre.	
Bône, mardi, 3 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, lundi, minuit 30.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, mardi, 5 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, lundi, 6 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bougie, mardi, 6 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Tunis, mercredi, 5 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Sousse, jedi, 4 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mahdia, jedi, 4 <sup>h</sup> 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Monastir, vendredi, 1 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tunis, samedi, 9 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tripoli, jedi, 6 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tunis, dimanche, 5 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Malte, lundi, 8 <sup>h</sup> 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 4 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des dépêches en France.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS,		
D'Alger.....	Dimanche, 5 <sup>h</sup> s..... Lundi, 5 <sup>h</sup> s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 <sup>h</sup> s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 <sup>h</sup> s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
D'Oran.....	Mardi, 9 <sup>h</sup> m..... Mercredi, 4 <sup>h</sup> s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 <sup>h</sup> m..... Samedi, 4 <sup>h</sup> s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, lundi, minuit.....	Marseille.....
De Bougie et Philippeville.....	De Philippeville, mardi, 9 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Bône.....	De Bougie, mardi 5 <sup>h</sup> s..... De Philippeville, mercredi, midi.....	Marseille.....
De Philippeville et Bône.....	Jeudi, 5 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Philippeville, vendredi, minuit.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, samedi, 9 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Bône, vendredi, 10 <sup>h</sup> s.....	Marseille.....
De Bône et Philippeville.....	De Philippeville, dimanche, midi.....	Marseille.....
De Bône.....	De Bône, samedi, 10 <sup>h</sup> s..... De Philippeville, dimanche, midi.....	Marseille.....
De Bône.....	Mardi, 6 <sup>h</sup> s.....	Cette.....
De Tripoli de Barbarie, la côte tuni- sienne et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 <sup>h</sup> s..... De Tunis, mardi, 4 <sup>h</sup> 30 s.....	Marseille.....
De Malte et Tunis.....	De Malte, lundi, 8 <sup>h</sup> s..... De Tunis, mercredi, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Marseille.....
De Monastir, Sousse et Tunis.....	De Monastir, vendredi, 9 <sup>h</sup> m..... De Sousse, vendredi, 5 <sup>h</sup> s..... De Tunis, samedi, 3 <sup>h</sup> 30 s.....	Marseille.....
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines à partir du 20 mai 1896.....	Marseille.....
De Tanger par Ceuta et Gibraltar....	D'Oran, dimanche, 11 <sup>h</sup> m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille.....

NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
Mardi, 2 <sup>h</sup> m..... Mercredi, 3 <sup>h</sup> m..... Mercredi, 3 <sup>h</sup> s..... Jeudi, 7 <sup>h</sup> m..... Vendredi, 3 <sup>h</sup> s..... Dimanche, 2 <sup>h</sup> m..... Dimanche, 3 <sup>h</sup> s..... Lundi, 7 <sup>h</sup> m.....	Société Caillo et Saintpierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports mari- times à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports mari- times à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 9 <sup>h</sup> m..... Vendredi, 8 <sup>h</sup> m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 <sup>h</sup> m..... Lundi, 8 <sup>h</sup> m.....	Société générale de transports mari- times à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillo et Saintpierre..... Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 3 <sup>h</sup> m..... Vendredi, 4 <sup>h</sup> m..... Samedi, 7 <sup>h</sup> m..... Lundi, 5 <sup>h</sup> 30 m..... Mardi, 1 <sup>h</sup> m..... Mardi, 4 <sup>h</sup> m..... Jeudi, 8 <sup>h</sup> m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports mari- times à vapeur. Société générale de transports mari- times à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports mari- times à vapeur. Société Caillo et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
Jeudi, 7 <sup>h</sup> 30 m..... Vendredi, 5 <sup>h</sup> 30 m..... Lundi, 6 <sup>h</sup> m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mal- dia, Monastir et Sousse.
Mardi, 7 <sup>h</sup> s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie Paquet.	

transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre..	5 janvier ..	Le Havre..	Dieudonné. ....	Voilier. ....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	20 .....	Idem.....	Saint-Michel. ..	Idem.....	D. Auger.
3	Idem.....	25 .....	Idem.....	Marguerite-Am- baud.	Idem.....	Ambaud frères.
4	Cayenne .....	10 .....	Idem.....	Guyane .....	Idem.....	De Saumery.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	18 janvier.	Le Havre..	Phidias .....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica .....	18 .....	Idem.....	Phidias. ....	Idem.....	Idem.
3	Bahia .....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem .....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres .....	10 .....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Idem.
6	Idem .....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem .....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien .....	15 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Idem .....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas .....	16 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Idem .....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	16 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Idem .....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Cayes .....	4 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
15	Céara .....	20 .....	Idem.....	Justin .....	Idem.....	J.-M. Carrie.
16	Colón .....	4 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
17	Coronel .....	18 .....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lamport et Holt.
18	Coquimbo.....	18 .....	Idem.....	Phidias .....	Idem.....	Idem.
19	Curacao.....	16 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Gonaïves.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
22	Itacoatiara.....	18 .....	Idem.....	Phidias .....	Idem.....	Lamport et Holt.
23	Jaenel.....	4 .....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
24	Jérémie.....	26 janvier.	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
25	La Guayra.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
27	Iquique.....	18.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lamport et Holt.
28	Lima.....	18.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Idem.
29	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
30	Manaos.....	14.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	J.-M. Currie.
31	Maragnan.....	20.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	Idem.
32	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
33	Mollendo.....	18.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lamport et Holt.
34	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
35	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
36	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Para.....	14.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	J.-M. Currie.
38	Idem.....	20.....	Idem.....	Justin.....	Idem.....	Idem.
39	Paranagua.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
40	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
42	Ponce.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
43	Port-au-Prince.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Port-Simon.....	4.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Idem.
46	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-Grande-do-Sul.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
55	Rosario.....	10.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Salaverry.....	18.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lamport et Holt.
59	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
60	Savanilla.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	Santo-Domingo.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	San-Juan-de-Porto- Rico.	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	San-Pedro-de-Maco- ris.	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Santos.....	7.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
66	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Sao-Paulo.....	7.....	Idem.....	Colonia.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
73	Saint-Thomas.....	4.....	Idem.....	Holsatia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
74	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	Talcahuano.....	18.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lamport et Holt.
78	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Campana.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
79	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
80	Tampico.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
81	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
82	Valparaiso.....	18.....	Idem.....	Phidias.....	Idem.....	Lamport et Holt.
83	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
84	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS  
PENDANT

DÉPARTS DU HAVRE.			ARRIVÉES À NEW-YORK.	
JOURS.	DATES.	HEURES effectives.	JOURS.	DATES.
		h. min.		
<b>ALLER.</b>				
	2 janvier	7 19 m.	Lundi	11 janvier.
	9	Midi 21	Idem	18.
	16	6 47 m.	Idem	25.
	23	11 14 m.	Idem	1 <sup>er</sup> février.
	30	6 28 m.	Idem	8.
	6 février	11 " m.	Idem	15.
	13	5 28 m.	Idem	22.
	20	10 10 m.	Idem	1 <sup>er</sup> mars.
	27	5 21 m.	Idem	8.
	6 mars	9 55 m.	Idem	15.
	13	3 54 s.	Idem	22.
	20	9 5 m.	Idem	29.
	27	4 30 s.	Idem	5 avril.
	3 avril	8 57 m.	Idem	12.
	10	1 34 s.	Idem	19.
	17	8 2 m.	Idem	26.
	24	2 29 s.	Idem	3 mai.
	1 <sup>er</sup> mai	8 " m.	Idem	10.
	8	Midi 9	Idem	17.
	15	6 57 m.	Idem	24.
	22	Midi 50	Idem	31.
	29	7 1 m.	Idem	7 juin.
	5 juin	11 6 m.	Idem	14.
	12	5 49 m.	Idem	21.
	19	11 28 m.	Idem	28.
	26	5 52 m.	Idem	5 juillet.
	3 juillet	10 12 m.	Idem	12.
	10	4 16 m.	Idem	19.
	17	10 19 m.	Idem	26.
	24	4 38 s.	Idem	2 août.
	31	9 17 m.	Idem	9.
	7 août	3 7 s.	Idem	16.
	14	9 16 m.	Idem	23.
	21	2 10 s.	Idem	30.
	28	8 21 m.	Idem	6 septembre.
	4 septembre	1 23 s.	Idem	13.
	11	8 20 m.	Idem	20.
	18	Midi 15	Idem	27.
	25	7 21 m.	Idem	4 octobre.
	2 octobre	Midi	Idem	11.
	9	7 25 m.	Idem	18.
	16	10 59 m.	Idem	25.
	23	6 16 m.	Idem	1 <sup>er</sup> novembre.
	30	10 54 m.	Idem	8.
	6 novembre	6 25 m.	Idem	15.
	13	10 4 m.	Idem	22.
	20	4 43 m.	Idem	29.
	27	9 56 m.	Idem	6 décembre.
	4 décembre	5 1 m.	Idem	13.
	11	9 18 m.	Idem	20.
	18	3 5 s.	Idem	27.
	25	9 1 m.	Idem	3 janv. 1898.

Samedi .....

DE LA LIGNE DU HAVRE A NEW-YORK,  
L'ANNÉE 1897.

DÉPARTS DE NEW-YORK.		ARRIVÉES AU HAVRE.		OBSERVATIONS.
JOURS.	DATES.	JOURS.	DATES.	
<b>RETOUR.</b>				
Samedi	16 janvier.	Lundi	25 janvier.	
Idem	23.	Idem	1 <sup>er</sup> février.	
Idem	30.	Idem	8.	
Idem	6 février.	Idem	15.	
Idem	13.	Idem	22.	
Idem	20.	Idem	1 <sup>er</sup> mars.	
Idem	27.	Idem	8.	
Idem	6 mars.	Idem	15.	
Idem	13.	Idem	22.	
Idem	20.	Idem	29.	
Idem	27.	Idem	5 avril.	
Idem	3 avril.	Idem	12.	
Idem	10.	Idem	19.	
Idem	17.	Idem	26.	
Idem	24.	Idem	3 mai.	
Idem	1 <sup>er</sup> mai.	Idem	10.	
Idem	8.	Idem	17.	
Idem	15.	Idem	24.	
Idem	22.	Idem	31.	
Idem	29.	Idem	7 juin.	
Idem	5 juin.	Idem	14.	
Idem	12.	Idem	21.	
Idem	19.	Idem	28.	
Idem	26.	Idem	5 juillet.	
Idem	3 juillet.	Idem	12.	
Idem	10.	Idem	19.	
Idem	17.	Idem	26.	
Idem	24.	Idem	2 août.	
Idem	31.	Idem	9.	
Idem	7 août.	Idem	16.	
Idem	14.	Idem	23.	
Idem	21.	Idem	30.	
Idem	28.	Idem	6 septembre.	
Idem	4 septembre.	Idem	13.	
Idem	11.	Idem	20.	
Idem	18.	Idem	27.	
Idem	25.	Idem	4 octobre.	
Idem	2 octobre.	Idem	11.	
Idem	9.	Idem	18.	
Idem	16.	Idem	25.	
Idem	23.	Idem	1 <sup>er</sup> novembre.	
Idem	30.	Idem	8.	
Idem	5 novembre.	Idem	15.	
Idem	12.	Idem	22.	
Idem	19.	Idem	29.	
Idem	27.	Idem	6 décembre.	
Idem	4 décembre.	Idem	13.	
Idem	11.	Idem	20.	
Idem	18.	Idem	27.	
Idem	25.	Idem	3 janv. 1898.	
Idem	1 <sup>er</sup> janv. 1898.	Idem	10.	
Idem	8.	Idem	17.	

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU.  
— TARIFS, FRANCHISES, CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

*Modification au Manuel des franchises.*

Il y a lieu d'apporter au Manuel, des franchises la modification suivante :  
Pages 559 et 561 — colonne 1, à la suite du mot : « Percepteur » piquer le renvoi (2) et porter au bas de ces deux pages l'annotation ci-après :

(2) « Lorsqu'un percepteur réside, en vertu d'une autorisation expresse du Ministre des finances, dans une localité située en dehors de la circonscription de sa perception, c'est dans cette localité qu'il doit exercer ses droits de franchise et de contresing ».

178° SUPPLÉMENT AU MANUEL

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
205	Contrôleur civil, à Gafsa (Tunisie).....	F (au-dessous de la 6° accolade).	Commandant supérieur du cercle de Tougourt (Algérie)*.

3° SUPPLÉMENT À L'ANNEXE AU  
FRANCHISES DU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
65	Commandant supérieur du cercle de Tougourt (Algérie).....	B (au-dessous de la 8° accolade).	Contrôleur civil à Gafsa (Tunisie)*.....

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES, COLIS POSTAUX ET CONTRAVENTIONS.

*Franchises postales. — Publication d'un 178° supplément au Manuel des franchises postales et d'un 3° supplément à l'annexe à ce manuel — Contrôleur civil de Gafsa (Tunisie) avec commandant supérieur du cercle de Tougourt (Algérie).*

Un décret en date du 11 novembre 1896 a accordé la franchise postale à la correspondance de service échangée, sous bandes, entre le contrôleur civil à Gafsa (Tunisie) et le commandant supérieur du cercle de Tougourt (Algérie).

Ce décret fait l'objet du 178° supplément au manuel des franchises et du 3° supplément à l'annexe à ce manuel qui sont publiés ci-après; les indications de ces suppléments devront être reportées auxdits manuel et annexe.

DES FRANCHISES POSTALES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	"	"	"	Décret du 11 novembre 1896.

MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.  
SERVICE MILITAIRE.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
S. B.	"	"	"	"	Décret du 11 novembre 1896.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

---

*Rectification au Bulletin mensuel supplémentaire n° 8 de mai 1896.*

*Bulletin mensuel supplémentaire n° 8, mai 1896, Instruction 476, page 208, article 56, troisième alinéa, substituer la rédaction suivante :*

« Dans les réseaux de l'espèce, les abonnements urbains et les suppléments d'abonnements pour lignes hors périmètre, pour lignes secondaires ou supplémentaires, pour entretien d'appareils accessoires et les redevances d'usage dont sont frappées les lignes secondaires et supplémentaires dans les réseaux spéciaux à conservations taxées servent seuls au remboursement des avances. Mais les abonnements de nuit, les cartes d'abonnement aux cabines, les recettes diverses, la prise en charge des tickets et les provisions font partie des recettes du budget général ».

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.

---

*Modification à la nomenclature des rues de Paris n° 207.*

Ajouter à son ordre alphabétique, à la nomenclature n° 207, les indications ci-après :

Square de l'Opéra ..... 81

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de septembre 1896  
avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
				Augmentat <sup>ions</sup>	Diminutions.
		1896.	1895.		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1° POSTES.</b>				
1	Produit net de la taxe des correspondances postales y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.	13,500,771 96	12,986,447 63	514,324 33	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français.	560,537 89	542,758 23	17,779 66	"
3		{ Mandats internat <sup>x</sup>	43,234 14	41,150 75	2,083 39
3	Droit perçu sur les bons de poste....	29,574 75	23,242 50	6,332 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes) y compris les taxes perçues par l'État pour le transport des colis postaux.....	16,559 74	20,300 39	"	3,740 65
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>14,150,678 48</b>	<b>13,613,899 50</b>	<b>540,519 63</b>	<b>3,740 65</b>
	<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN PLUS EN 1896.....</b>		<b>536,778<sup>f</sup>98<sup>c</sup></b>	
5	Produit net de la taxe des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	3,172,193 52	3,593,582 92	"	421,389 40
6	Remboursement par la compagnie du chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique.....	6,212 48	"	6,212 48	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	3,067 41	17,825 44	"	14,758 03
8	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	19,872 40	(1)	"	1,106 29
9	Recettes diverses et accidentelles....	35,997 22	56,975 91	"	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,237,343 03</b>	<b>3,668,384 27</b>	<b>6,212 48</b>	<b>437,253 72</b>
	<b>3° TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN MOINS EN 1896...</b>		<b>431,041<sup>f</sup>24<sup>c</sup></b>	
10	Produit net des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers..	146,459 98	148,595 97	"	2,135 99
11	Produit net des abonnements urbains et interurbains.....	634,908 91	40,695 78	594,213 13	"
12	Produit d'abonnements pour transmission de télégrammes téléphonés....	309 10	16 25	292 85	"
13	Recettes diverses et accidentelles....	2,025 59	4,874 28	"	2,848 69
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>783,703 58</b>	<b>194,182 28</b>	<b>594,505 98</b>	<b>4,984 68</b>
	<b>EN PLUS EN 1896.....</b>			<b>589,521<sup>f</sup>30<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	14,150,678 48	13,613,899 50	536,778 98	"
5 à 9	Produits télégraphiques.....	3,237,343 03	3,668,384 27	"	431,041 24
10 à 13	Produits téléphoniques.....	783,703 58	194,182 28	589,521 30	"
	<b>TOTAUX du mois de septembre</b>	<b>18,171,725 09</b>	<b>17,476,466 05</b>	<b>1,126,300 28</b>	<b>431,041 24</b>
	Mois antérieurs.....	141,472,479 06	143,149,844 76	1,335,487 36	3,012,853 06
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>159,644,204 15</b>	<b>160,626,310 81</b>	<b>2,461,787 64</b>	<b>3,443,894 30</b>
	<b>EN MOINS EN 1896.....</b>			<b>982,106<sup>f</sup>66<sup>c</sup></b>	

(1) En 1895 les produits intitulés actuellement « contributions pour droit d'usage des lignes d'intérêt privé » étaient confondus avec ceux intitulés « Recettes diverses et accidentelles ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de septembre 1896  
avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
		1896. fr. c.	1895. fr. c.	Augmentat <sup>ons</sup> fr. c.	Diminutions. fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales, y compris le solde des comptes avec les offices étrangers.	212,079 33	189,974 59	22,104 74	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internat <sup>x</sup>	28,315 19	27,145 82	1,169 37	"
3		1,565 10	1,706 35	"	141 25
4	Droit perçu sur les bons de poste... Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes perçues par l'État pour transport des colis postaux	153 75	147 50	6 25	"
	TOTAUX.....	242,159 37	219,028 26	23,280 36	149 25
<b>2° TÉLÉGRAPHES.</b>					
		EN PLUS EN 1896...		23,131 <sup>f</sup> 11 <sup>c</sup>	
5	Produit net de la taxes des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers	117,720 55	118,462 60	"	742 05
6	Remboursement par la compagnie du chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique	"	"	"	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique	75 00	"	75 00	"
8	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé	14 05	(1)	505 95	"
9	Recettes diverses et accidentelles	841 40	349 50	505 95	"
	TOTAUX.....	118,651 00	118,812 10	580 95	742 05
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
		EN MOINS EN 1896...		161 <sup>f</sup> 10 <sup>c</sup>	
10	Produit net des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers	3,009 52	834 03	2,175 49	"
11	Produit des abonnements urbains et interurbains	777 59	600 11	177 48	"
12	Produit d'abonnements pour transmission de télégrammes téléphonés	"	"	"	"
13	Recettes diverses et accidentelles	63 09	"	63 09	"
	TOTAUX.....	3,850 20	1,434 14	2,416 06	"
		EN PLUS EN 1896.....		2,416 <sup>f</sup> 06 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	242,159 37	219,028 26	23,280 36	149 25
5 à 9	Produits télégraphiques.....	118,651 00	118,812 10	580 95	742 05
10 à 13	Produits téléphoniques.....	3,850 20	1,434 14	2,416 06	"
	TOTAUX du mois de septembre	364,660 57	339,274 50	26,277 37	891 30
	Mois antérieurs.....	2,710,403 76	2,750,798 43	48,948 98	89,343 65
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	3,075,064 33	3,090,072 93	75,226 35	90,234 95
		EN MOINS EN 1896.....		15,008 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>	

(1) En 1895 les produits intitulés actuellement « Contributions pour droit d'usage des lignes d'intérêt privé » étaient confondus avec ceux intitulés « Recettes diverses et accidentelles ».

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne  
pendant le mois de novembre 1896.*

Versements reçus de 222,342 déposants, dont 40,992 nouveaux.....	28,236,468 <sup>f</sup> 89 <sup>c</sup>	
Remboursements à 103,239 déposants, dont 20,498 pour solde.....	26,096,583 <sup>f</sup> 88 <sup>c</sup>	} 26,707,960 <sup>f</sup> 03 <sup>c</sup>
Rentes achetées à 681 déposants pour un capital de.....	611,376 <sup>f</sup> 15 <sup>c</sup>	
	Excédent de recettes.....	<u>1,528,508<sup>f</sup> 86<sup>c</sup></u>
Nombre de comptes existant au 30 novembre : 2,673,305.		

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Additions et modifications à l'instruction générale sur le service intérieur de la Direction centrale et des succursales de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février 1894. (DIRECTEURS, RECEVEURS PRINCIPAUX ET COMPTABLES DES SUCCURSALLES DE PLEIN EXERCICE).*

Page 4. — Chapitre VIII. Remplacer « Signalement aux services de comptes courants..... » par « Signalement au service de la comptabilité ».

Article 86. — A biffer en entier.

Article 133. — Dernier alinéa, deuxième ligne, après « par l'employée » ajouter les mots « de la comptabilité ».

Article 182. — A biffer en entier.

Article 184. — Troisième ligne, biffer les mots « à l'aide du tableau n° 68 D. C. ».

Même article. — Cinquième ligne, remplacer les mots « sous une fiche n° 68 D. C. » par les mots « sous un bordereau établi à la main et ».

Article 210. — Supprimé.

Article 248. — Seconde et troisième ligne, au lieu de « aux articles 182 et 184 » mettre « à l'article 184 ».

Article 252. — Supprimé.

Article 373 (page 100). — Biffer les mots « et d'après l'état n° 41 D. C. de décembre de la même année (art. 1219 à 1221) ».

Article 417. — Supprimer les mots « ainsi qu'au bulletin n° 157 ».

Article 418. — Supprimer les mots « et au bulletin n° 157. »

Article 529. — Texte nouveau de la dernière ligne « Comptes courants avec les fiches n°s 18 D. C. »

Article 567, premier alinéa, troisième ligne. — Supprimer les mots « en double expédition ».

Page 149. — Chapitre VIII. Remplacer dans le titre « Signalement aux services des comptes courants » par « Signalement au service des comptes courants de la comptabilité ».

Article 576, premier alinéa, deuxième ligne. — Remplacer « aux deux services de comptes courants » par « au service de la comptabilité ».

Troisième ligne. — Supprimer les mots « en double expédition ».

§ 4, première ligne. — Au lieu de « Par chacun des services des comptes courants » mettre « Par le service des comptes courants de la comptabilité ».

Article 579, quatrième ligne. — Remplacer « les préposés aux comptes courants joignent » par « La préposée au compte courant joint ».

Article 580, troisième ligne. — Au lieu de « adressé à chacun des services de comptes courants » mettre « adressé au service de comptes courants de la comptabilité ».

Article 706. — Ajouter un deuxième alinéa ainsi conçu : « Lorsque le paiement est demandé à Paris, la préposée du 2<sup>e</sup> bureau complète, s'il y a lieu, la désignation du bureau payeur par l'indication de son numéro distinctif. Dans les autres cas, le nom du département est ajouté, s'il a été omis par le déposant ».

Article 778, quatrième ligne. — Substituer au texte actuel le texte suivant : « fiche n<sup>o</sup> 18 D. C. (art. 580) destinée au service de la comptabilité ».

Article 948, premier alinéa, septième ligne. — Biffer les mots « au carnet n<sup>o</sup> 32 ».

Même article, page 237. — Biffer le sixième alinéa commençant par les mots « Le caissier fait emploi d'un registre spécial » et y substituer le texte suivant :

« Le caissier enregistre suivant une série de numéros annuelle et distincte par carnet :

« 1<sup>o</sup> Sur un carnet n<sup>o</sup> 32, les demandes de remboursement partiel et intégral ordinaires ;

« 2<sup>o</sup> Sur un second carnet n<sup>o</sup> 32, les demandes de remboursement par mandat-poste, international <sup>(1)</sup>, par transferts-payements français <sup>(1)</sup>, international <sup>(1)</sup> et colonial <sup>(1)</sup> ;

« 3<sup>o</sup> Sur un troisième carnet n<sup>o</sup> 32, les demandes de virement partiel et intégral et les demandes de changement de série ;

« 4<sup>o</sup> Sur un registre n<sup>o</sup> 32 A, les demandes de remboursement par télégraphe, à vue <sup>(1)</sup> et par tubes pneumatiques <sup>(1)</sup> ;

« Et 5<sup>o</sup> sur un registre n<sup>o</sup> 32 G, les demandes d'achat de rente établies d'office, ou formées par les déposants. »

Article 1012, première ligne. — Après « la préposée » ajouter « de la comptabilité ».

Article 1075, second alinéa, troisième ligne. — Après « 18 D. C. » ajouter « dans le service de la comptabilité ».

Article 1189. — Ajouter les alinéas suivants :

« La quotité de la retenue se détermine comme suit :

« Si le *second* livret a été émis antérieurement au 6 août 1895, le déposant perd la totalité des intérêts afférents à ce livret, et en outre les intérêts produits par le *premier* livret depuis le 6 août 1895.

« Si le *second* livret a été ouvert après le 6 août 1895, le déposant perd les intérêts produits par *les deux livrets* pendant la durée de leur coexistence.

---

<sup>(1)</sup> Pour ces catégories, le caissier mentionne dans la colonne d'observations du carnet la nature de la demande.

« Les livrets étant calculés par quinzaines indivisibles, la retenue s'exerce sur le premier livret soit à partir du 16 août 1895, soit à partir de la date à laquelle le second livret a été productif d'intérêts. Elle prend fin, pour les deux livrets, le dernier jour de la quinzaine qui précède celle où le contrevenant a demandé à régulariser sa situation <sup>(1)</sup>. »

Article 1190. — Deuxième alinéa, cinquième ligne, au lieu de « où se place le virement » mettre « où le contrevenant a demandé à régulariser sa situation ».

Même article. — Supprimer le troisième alinéa, commençant par les mots « Le compte, agent comptable, intérêt divers, etc. . . . »

Article 1206. — Compléter comme il suit le dernier alinéa, « mais elle rappelle en marge le montant des versements effectués depuis le commencement de l'année (Instruction n° 150, art. 2 à 6) ».

Article 1219. — Supprimé.

Article 1220. — *Idem.*

Article 1221. — *Idem.*

Article 1222. — Au texte actuel, substituer : « A l'aide des indications qu'ils trouvent sur les relevés mensuels des directeurs n° 27 et n° 148, l'agent comptable et le chef du double des comptes courants reportent le nombre mensuel des comptes soldés, soit sur le livre n° 55, soit sur le carnet n° 7. L'agent comptable introduit le total général des comptes soldés dans le tableau, etc. . . . »

Page 308, au titre actuel de la section IV, substituer :

« Relevé général mensuel du nombre des comptes soldés ».

Page 370, huitième ligne. — Supprimer les mots « et au bulletin n° 157 ».

Page 376. — Chapitre VIII. Remplacer « Signalement aux services de comptes courants » par « Signalement au service de comptes courants de la comptabilité ».

Page 324. — Substituer au modèle de décompte n° 157 le modèle suivant :

Décompte n° 157 (à l'époque du règlement annuel, en mai 1894).

AVOIR NET en capitaux  
d'après le compte courant  
le (2) 17 avril.

fr.	c.
425	33

Visa  
de l'avoir net :

(2) Date de la dernière opération inscrite au compte courant.

<sup>(1)</sup> Exemple : Un déposant possède illégalement deux livrets nationaux pris l'un le 10 juillet 1890 A, l'autre le 15 mars 1893 B. Pour faire cesser la contravention, il demande le remboursement ou le transfert de l'un des livrets, le 15 novembre 1896. Il y a lieu de lui supprimer : 1° la totalité des intérêts produits par le second livret B du 16 mars 1893 au 31 octobre 1896 ; 2° les intérêts produits par le premier livret A, du 16 août 1895 au 31 octobre 1896.

Un déposant, titulaire de deux livrets ouverts, l'un le 10 juillet 1890, l'autre le 25 septembre 1895, demande le remboursement ou le transfert de l'un d'eux, le 15 novembre 1896. Il y a lieu de lui supprimer les intérêts produits par les deux livrets, du 1<sup>er</sup> octobre 1895 au 31 octobre 1896.

Page 327. — Substituer au modèle de décompte n° 157 le modèle suivant :  
Décompte n° 157 (à l'époque du règlement annuel, en mai 1894).

AVOIR NET en capitaux  
d'après le compte courant  
le (2) 17 avril.

fr.	c.
315	69

Visa  
de l'avoir net :

(2) Date de la dernière opération inscrite au compte courant.

Article 89, § a. — Biffer les mots « ou livret incessible » et remplacer le mot « versements » par le mot « remboursements ».

Même article. — Ajouter à la fin un nouveau paragraphe ainsi conçu : « j) mention livret incessible si cette condition a été inscrite dans la demande de livret ».

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — BUREAU DE LA  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Additions et modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur  
de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.*

Page 46, ajouter le chapitre III bis ci-après :

#### CHAPITRE III bis.

DEMANDE D'UN LIVRET D'UNE SÉRIE AUTRE QUE CELLE DU DÉPARTEMENT  
OÙ EST EFFECTUÉ LE PREMIER VERSEMENT.

« 151 bis. — Toute personne qui, en faisant un premier versement, demande un livret d'une série autre que celle du département où est effectué le dépôt, rédige, dans les conditions ordinaires, une demande de livret en double expédition. Le nom du département <sup>(1)</sup> où doit être émis le livret est inscrit sur la formule n° 1 ou n° 1 bis au-dessous des mots : « Demande de livret ».

---

(1) Exemples :

1° Une personne ayant son domicile dans un département érigé en succursale ou rattaché à une succursale désire que son compte courant soit tenu par la Direction centrale à Paris. Dans ce cas, le livret est émis par le Directeur du département de la Seine (série n° 75).

2° Une personne, quel que soit d'ailleurs le lieu de son domicile, demande dans un bureau de poste quelconque un livret d'une succursale qu'elle désigne. Le livret est émis par le Directeur du département où est établie cette succursale.

3° Une personne demande, dans un bureau de poste quelconque, à posséder un livret des départements rattachés, Pyrénées-Orientales, Tarn, Lozère, etc. (Instruction générale sur le service de la Caisse nationale d'épargne, pages 332 et 333). Il lui est répondu que les livrets émis dans ces départements sont obligatoirement de la série de la succursale d'attache (col. 2) et que les comptes correspondants sont tenus par cette succursale qui, seule, peut autoriser le remboursement.

« Le receveur entre les mains duquel les fonds sont versés en donne reçu, sur bulletin extrait du carnet n° 21, avec inscription de la somme en toutes lettres, il en fait immédiatement recette sur le sommier n° 1101, à l'article intitulé : « Fonds reçus des receveurs des postes » et dresse une demande de fonds de subvention (modèle n° 1114) d'une somme égale, au nom du receveur principal du département où doit être ouvert le livret.

« Sur la demande de fonds de subvention (talon et récépissé) ainsi que sur la souche et le récépissé du carnet n° 21, le receveur porte la mention : « demande d'un livret du département d. . . , au nom de (nom et prénoms) devant contenir un versement de . . . francs, effectué le . . . 189. . . ».

« Le cas échéant, les mots « Distribution à domicile », ou l'indication du bureau sur lequel devra être dirigé le livret sont inscrits à la souche du carnet n° 21.

« La demande de livret reçoit l'empreinte du timbre à date du bureau où elle a été déposée, près de la signature du titulaire, au-dessous des mots : « Fait en double à . . . ».

« Le jour même du versement, le receveur transmet sous pli spécial au Directeur dont il relève les deux expéditions de la demande de livret et la demande de fonds de subvention (talon et récépissé).

« Dès que le livret parvient au receveur, celui-ci en effectue la remise en échange du reçu n° 21 revêtu d'un accusé de réception daté et signé par le porteur. Le reçu est rattaché à la souche correspondante.

« 151 *ter*. — Le Receveur principal (art. 637 *bis*) fait dépense du montant de la demande de fonds de subvention à l'article du sommier n° 1102 intitulé : « Fonds remis aux receveurs des Postes », puis il s'en charge en recette à son carnet n° 4 des premiers versements. Il procède ensuite comme s'il s'agissait d'un versement en espèces effectué entre ses mains. L'annotation « article 151 *ter* » est portée à la quittance du carnet n° 4 qui est laissée adhérente à la souche.

« Le versement porte intérêt du 1<sup>er</sup> ou du 16 qui suit le jour où les fonds ont été déposés. Le receveur principal inscrit dans la colonne d'observations de son bordereau n° 5 la mention « valeur du . . . 189. . . ». Cette date est celle qui figure dans l'empreinte du timbre appliquée sur la demande de livret par le receveur du bureau où les fonds ont été déposés (art. 151 *bis*, 5<sup>e</sup> alinéa).

« Le lieu et la date réelle du dépôt sont rappelés sur le livret, page 3.

« Le receveur principal conserve le récépissé de la demande de fonds de subvention pour le mettre à l'appui de sa dépense. Il annexe le talon à son bordereau journalier n° 5.

« 151 *quater*. — La remise de 0 fr. 25 par livret et celle de 0 fr. 50 par 1,000 francs déposés appartiennent au receveur principal qui enregistre le versement à son carnet n° 4. »

Page 192, ajouter les articles 637 *bis* et 637 *ter* ci-après :

« Article 637 *bis*. Le Directeur qui reçoit d'un bureau de son département une demande de livret accompagnée d'une demande de fonds de subvention (article 151 *bis*) vérifie la régularité de ces pièces, et les adresse sans retard, avec une note explicative, à son collègue du département chargé de délivrer le livret, pour être remises au Receveur principal.

« Article 637 *ter*. Le Directeur qui a émis le livret le transmet à son collègue du département où la demande en a été faite, ainsi que le talon de la demande de fonds de subvention destiné à appuyer la recette. »

Article 120. A la fin de l'article, après « premier versement » ajouter les mots « sauf dans le cas prévu aux articles 151 *bis* à 151 *quater* (chapitre III *bis* ci-après, page 46).

Article 235, page 72, terminer le second alinéa par les mots « A défaut d'une

pareille entente, si la femme ne s'est pas pourvue, par les voies de droit, contre l'opposition du mari dans le délai d'un mois à partir de la dénonciation qui lui en est faite, par lettre recommandée, à la diligence de la Caisse nationale d'épargne, le mari peut toucher seul le montant du livret à la condition qu'il le produise et si le régime sous lequel il est marié lui en donne le droit (3).

Article 236, 6<sup>e</sup> ligne, après le mot « demande » ajouter « son livret et ».

Article 238, 2<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, après le mot « accompagnée » ajouter les mots « du livret et ».

Article 276, ajouter le 2<sup>e</sup> alinéa suivant : « La réexpédition de l'avis d'émission sur un autre bureau (art. 279) n'interrompt pas le délai d'un mois fixé par l'alinéa précédent. Dans tous les cas, ce délai part de la date à laquelle l'avis est parvenu au bureau désigné en premier lieu pour le payement. »

Ajouter au bas de la page 72 le renvoi 3 ci-après : « 3) Loi du 20 juillet 1895, art. 16, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> alinéas. »

Article 236, 2<sup>e</sup> ligne, après les mots « la femme... », ajouter : « qui a pris le livret sans l'assistance de son mari ».

Article 237. Ajouter le 7<sup>e</sup> alinéa suivant : « Si le mari est décédé, le payement ne peut être effectué sans le concours des héritiers du mari; le remboursement est demandé et autorisé dans la forme indiquée à l'article 254 ».

Article 254. Ajouter le 4<sup>e</sup> alinéa suivant : « Les dispositions précédentes sont applicables au cas où il y a lieu de rembourser des fonds provenant d'un livret pris par une femme mariée avec l'assistance de son mari, lorsque le mari est décédé (art. 237). »

---

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — CONTENTIEUX.

---

*Jugement.*

Par jugement du tribunal correctionnel d'Épinal, en date du 9 octobre 1896, le sieur X... , demeurant à Saint-Benoît, a été condamné à trois mois de prison, pour outrages et voies de fait envers le facteur T... , du bureau de Rambervilliers.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

---

*Témoignages de satisfaction au personnel à l'occasion des propositions faites pour la conférence télégraphique internationale de Budapest.*

Par circulaire n° 1509 B du 16 avril 1895 (Bulletin mensuel d'avril 1895, page 89) tous les fonctionnaires et agents de l'Administration avaient été invités à signaler les modifications qu'il leur paraîtrait utile d'introduire dans le règlement télégraphique international élaboré à Paris en 1890.

Un grand nombre de propositions sont parvenues à l'Administration, qui les a examinées avec intérêt et qui a soumis à la Conférence télégraphique internationale, tenue à Budapest, du 16 juin au 22 juillet 1896, celles dont l'adoption lui paraissait désirable.

Quelques-uns des travaux fournis à cette occasion par le personnel des diffé-

rents services ont été particulièrement remarqués parce que les propositions qu'ils contenaient, si elles n'ont pas toutes paru suffisamment justifiées pour être portées devant la Conférence, attestaient cependant d'une sérieuse étude du Règlement et d'un réel désir de concourir, suivant les vues de l'Administration, au perfectionnement des détails du service.

Les auteurs des meilleurs travaux ont reçu un témoignage de satisfaction en rapport avec la valeur du travail de chacun d'eux.

MM. SIMON, commis principal à l'Administration centrale,  
VANSCHOOR, commis principal à Villefranche (Rhône),  
HENRY, commis principal à Verdun (Meuse),  
W. BLANCHON, commis à l'Administration centrale,  
ont obtenu, à ce titre, une majoration d'ancienneté.

Des lettres de félicitations leur ont été, en outre, adressées ainsi qu'aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent:

MM. LEFILLEUL, sous-directeur à la direction des services électriques de Paris.

FAUGLE, inspecteur à la direction de la Seine.

MONER, chef du centre de dépôt, à Nice.

SIMONARD, chef du centre de dépôt, à Rennes.

VIALET, commis principal à l'Administration centrale.

DOUSDEBÈS, commis à l'Administration centrale.

FAURE, commis à l'Administration centrale.

BLANGOU, commis principal, à Cette.

BIOT, commis principal à la direction d'Alger.

TAILLEUR, commis principal, à Mascara.

POMÉON, receveur, à Bazas.

FOUQUE, commis à la direction de Marseille.

FROUMENT, commis, à Paris (Bourse).

SERGEANT, commis, à Paris (Hôtel Continental).

Il a été pris note au dossier de chaque fonctionnaire ou agent de la décision qui le concerne.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

*Attribution de médailles d'honneur des postes et des télégraphes.*

Par arrêté ministériel du 16 décembre 1896, la médaille d'argent des postes et des télégraphes est décernée à M. **Ayasse** (Eugène-Gabriel), gardien de bureau à Galata, pour actes de courageux dévouement dans l'exécution de son service, lors des troubles récents qui ont eu lieu à Constantinople.

Pour les mêmes motifs, la médaille de bronze est décernée aux sous-agents auxiliaires ci-après dénommés :

**Barozzi** (Alphonse), facteur auxiliaire à Galata;

**Agostini** (Pierre-Marie), gardien de bureau auxiliaire à Stamboul;

**Nicoli** (Aperió), gardien de bureau auxiliaire à Péra.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. MICHEL, facteur rural à Lamballe, s'est empressé de déposer à la mairie deux pièces de 20 francs trouvées par lui sur la voie publique.

M. FAVIER, facteur-chef des télégraphes à Nice, a remis au chef de centre de dépôt un porte-monnaie contenant 105 fr. 70 qu'il venait de trouver sur la table de la salle d'attente.

M. COEZ, facteur rural à Neufchâtel-sur-Aisne, a déposé entre les mains de la receveuse un porte-monnaie renfermant 40 fr. 60 qui avait été perdu dans la salle d'attente.

M. CHAMAREL, courrier auxiliaire à Montbrison, a signalé au receveur de cette résidence une lettre, valeur déclarée 100 francs, qu'il avait trouvée dans une boîte de gare.

M. MOREAU, facteur rural à Meung, a fait les démarches nécessaires pour remettre à qui de droit un porte-monnaie contenant environ 100 francs, qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. FRAISSE, facteur des postes à Paris 74, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 51 fr. 50. Il en a effectué le dépôt au commissariat de police du quartier.

M. GROUJEAN, facteur local à Aillevillers, a restitué une somme de 100 francs qu'il avait par erreur reçue en trop en recouvrant une valeur.

M. LÉGER, facteur auxiliaire à Thaumiers, ayant trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 50 francs, l'a remis à la receveuse et a refusé la récompense que lui offrait la personne qui avait perdu ce billet.

M. LESOUFF, facteur local à Saint-Eugène, a rendu à son propriétaire un billet de banque de 20 francs qui lui avait été donné en trop, en paiement de valeurs à recouvrer.

M. SALVAN, facteur local à Birmanreüs, a restitué également un billet de banque de 100 francs dans les conditions ci-dessus.

M. BURRIAND, facteur des télégraphes au Puy, a remis à un agent du guichet un porte-monnaie contenant 33 fr. 30 qu'un expéditeur avait oublié sur la table de la salle d'attente.

M. BAIRE, facteur rural à Lourches, ayant trouvé, en cours de tournée, un sac contenant pour 25,000 francs de valeurs, a pu quelque instants après le remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. MALENFANT, jeune facteur des télégraphes au Croisic, a déposé entre les mains du receveur un billet de banque de 100 francs trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. PERROT, facteur local à la Châtre, a confié au receveur un porte-monnaie contenant 125 fr. 10 qui avait été perdu dans la salle d'attente du bureau.

M. ROUX, facteur rural à Morez, a trouvé, en cours de tournée, une montre en nickel avec chaîne qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

M. BERJOT, facteur local à Bourg-de-Péage, a remis au receveur, pour être rendu à qui de droit, un porte-monnaie contenant 61 francs, qu'une personne avait oublié sur la tablette du guichet.

M. BRINGARD, jeune facteur intérimaire à Baume-les-Dames, a trouvé sur la porte du bureau un billet de banque de 100 francs qu'il a immédiatement remis au receveur.

M. POUJADE, facteur rural à Hautefage, a confié à la receveuse une sacoche contenant 31 fr. 60, trouvée par lui, en cours de tournée.

M. BLANQUET, facteur à Saugues, a trouvé et rendu à qui de droit une somme de 50 francs. Il a refusé toute récompense.

M. LABORIE, facteur des télégraphes à Gourdon, a remis spontanément au receveur un porte-monnaie contenant 13 francs, qu'un expéditeur avait oublié sur la tablette du guichet.

M. GÉRAUD, facteur de ville à Caen, a déposé, entre les mains du commis principal de service, une lettre, valeur déclarée 300 francs, qui avait été jetée à la boîte du bureau.

M. LAGRENEZ, facteur à la recette principale de la Seine, a remis à son chef de rayon un billet de banque de 50 francs qui avait été égaré dans une liasse de lettres taxées réexpédiées.

M. JOULIA, facteur des télégraphes à Paris 98, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 100 francs qu'il s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police du quartier.

M. JEANNE, gardien de bureau à Caen, a remis au commis principal de service une lettre, valeur déclarée 400 francs, qu'il avait trouvée dans la boîte du bureau.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. PAGON, facteur-receveur à Saint-Agnan-en-Vercors, a reçu une médaille d'honneur du Ministre de l'intérieur, en récompense de divers actes de courageux dévouement.

MM. TOUREL, commis auxiliaire à Angers;  
GÉLOT, gardien de bureau à Étampes;  
LAPEYRIÈRE, facteur à Moissac;  
PÉRARD, facteur local à Origny-en-Thiérache,  
ont arrêté des chevaux emportés.

MM. DESFOUX, facteur rural à Ducey;  
DESGRANGES, facteur receveur à Andryes;  
FOURNAT, facteur rural à Anjou;  
CLERMONT, facteur rural à l'Isle-Jourdain,  
se sont particulièrement signalés dans des incendies.

M. JURÉ, facteur local à la Pommeraye, a secouru une personne tombée dans un réservoir profond.

M. MASSA, facteur receveur à Saint-André, a sauvé une enfant qui était tombée dans le Paillon et qui aurait péri sans son intervention.

M. SAINTE-MARIE, commis à Lyon-central;  
M<sup>me</sup> SÉREIS, receveuse à l'Isle-Bouchard;  
MM. SÉREIS, aide à l'Isle-Bouchard;  
PICARD, facteur auxiliaire à l'Isle-Bouchard;  
GALLÉ, facteur rural à Avoine;  
CHARTIER, facteur local à Huismes;  
GIRAULT, facteur local à Rigny-Ussé;  
QUENEAU, facteur rural à Perrusson;

M<sup>mes</sup> VAT, receveuse à Charny;  
BIEBER, dame employée à Louhans;  
THIERVOZ, *idem*;  
MM. GOYOT, facteur à Louhans;  
GENETEL, *idem*;  
GAUTHIER (H.), *idem*;  
JAILLET, *idem*;  
FAUSSURIER, *idem*,

ont fait preuve de dévouement lors des dernières inondations.

M. POUPARD, facteur rural à Gençais, a, par son intelligente initiative, mis la justice à même d'opérer l'arrestation d'un individu inculpé d'assassinat.

M<sup>lle</sup> BATTANDIER, receveuse à Villevoacance, pendant qu'un immeuble attenant à son bureau était la proie des flammes, a, aidée du facteur, déménagé le matériel du bureau et mis la caisse et les valeurs en sûreté, laissant le soin, à des personnes étrangères, de sauver son propre mobilier. Grâce à son initiative et à son sang froid, le service du départ du courrier a été assuré.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX
		francs.	francs.
M <sup>mes</sup> Michon.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200
V <sup>ve</sup> Blanchard.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,400	1,500
Morin.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Berger.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Paquignon.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Cozic.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Marquet.....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Noël.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,500	1,600
Dièvre.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Leroy-Cheval.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Jacquin.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Brun-Renard.....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
Guillet.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200
Voerman.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Rey.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Bourguet.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Saillenfaits.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	1,500
M <sup>lle</sup> Roussellet (S. E.)....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Rouault.....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
V <sup>ve</sup> Tisserand.....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Rognel.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200
M <sup>lle</sup> Campagne.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Parendel.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,500	1,600
Diudonné.....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Cuny.....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Crétin.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> V <sup>ve</sup> Durantis.....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Martinet.....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Lequeux.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	1,700
M <sup>me</sup> Juvenot.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Kollmann.....	Dir. de la Caisse nat. d'épargne..	1,100	1,200
Gorce.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Hervé-Nourison.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>me</sup> Daverat.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,400	1,500
M <sup>les</sup> Brignier.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Vuillard.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Antoine.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	1,400
Mundtveiller (H. M.)..	Direction de la Caisse nationale d'épargne. ....	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Pélisson.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Maubuisson.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Giguët.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	1,700
Sormany.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,400	1,500
M <sup>les</sup> Tison.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Grandhomme.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Rivière.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,200	1,300
Tronquoy.....	Direction de la Caisse nationale d'épargne.	1,800	1,900
M <sup>me</sup> Lesage.....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Janier-Dubry.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Thomas, née Villeney.	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
Vollard (B. F. J.).....	<i>Idem.</i> .....	1,500	1,600
M <sup>les</sup> Petel.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Baron.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Fossard.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> V <sup>ve</sup> Parrot.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Petibon.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	1,700
Hamglaise.....	Dir. de la Caisse nat. d'épargne...	1,700	1,800
M <sup>les</sup> Richard (J.-M.).....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
Allaz.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	1,400
M <sup>me</sup> Marchal.....	Dir. de la Caisse nat. d'épargne...	1,500	1,600
M <sup>les</sup> Bane.....	<i>Idem.</i> .....	1,400	1,500
Baillé.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> Lemerle.....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
Cornevin.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Borda.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
V <sup>ve</sup> Deportes.....	<i>Idem.</i> .....	1,200	1,300
M <sup>lle</sup> Deville-Fretat.....	<i>Idem.</i> .....	1,100	1,200
M <sup>mes</sup> Chardenot.....	<i>Idem.</i> .....	1,600	1,700
Préau.....	<i>Idem.</i> .....	1,700	1,800
V <sup>ve</sup> Sobra.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	1,700
Loisel.....	Dir. de la Caisse nat. d'épargne...	1,700	1,800
M <sup>les</sup> Ménard.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200
Lavigne.....	<i>Idem.</i> .....	1,300	1,400
Reveillon.....	Dir. de la Caisse nat. d'épargne...	1,200	1,300
Caisey.....	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOU- VEAUX.
		francs.	francs.
M <sup>lles</sup> Vieilhomme. . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,400	1,500
Bourdau. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Darras (surveillante)	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
M <sup>lles</sup> Volland (R.-J.). . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
Drugeon . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Brière . . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200
M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Munier. . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne (R <sup>on</sup> ).	1,000	1,100
M <sup>lles</sup> d'Herbel. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Bauban . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,200	1,300
Loyez. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Gallard . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Corbé. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Viutonnnet. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> V <sup>ve</sup> Routaboul. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Lagogué . . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne . .	1,300	1,400
M <sup>lles</sup> Korn (surveillante). . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,800	1,900
Lefranc. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,800	1,900
M <sup>mes</sup> Coïnchot. . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,700	1,800
Thory . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
M <sup>lle</sup> Daronne. . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,700	1,800
M <sup>me</sup> Poenscheno. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,700	1,800
M <sup>lle</sup> Bourdillon (E.). . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	1,700
M <sup>mes</sup> Quaesaët . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Lubas . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
Griffe. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . . (R <sup>on</sup> )	1,000	1,100
M <sup>lle</sup> Fischer . . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,200	1,300
M <sup>mes</sup> Vilette. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
Deruy (surveillante). . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,500	1,600
M <sup>lle</sup> Beltramelli. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Pingard. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>lle</sup> Rusteroltz . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,300	1,400
M <sup>mes</sup> V <sup>ve</sup> Jacquemart. . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600	1,700
Lefournier. . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,700	1,800
Chanteloube. . . . .	<i>Idem.</i> . . . . .	1,600	1,700
Collongues. . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,400	1,500
M <sup>lles</sup> Labbé (D.-V.). . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,500	1,600
Verrier. . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	1,400
Chabenet. . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne . .	1,400	1,500
M <sup>me</sup> Charbonnier . . . . .	Adm. centr., 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,100	1,200
M <sup>lles</sup> Caron de la Morinais . . . . .	<i>Idem.</i> . . . . . (R <sup>on</sup> )	1,200	1,300
Lefebure . . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,400	1,500
M <sup>mes</sup> Chinaud. . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> division, 3 <sup>e</sup> bureau.	1,300	1,400
Delmas . . . . .	Dir. de la Caisse nat. d'épargne. . .	1,200	1,300
Legrand. . . . .	Adm. centr.; 3 <sup>e</sup> div., 3 <sup>e</sup> bur. (R <sup>on</sup> ).	1,000	1,100

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Herman.....	Commis prin- cipal.	Serv. centr., 1 <sup>er</sup> bu- reau.	fr. 4,000	Comm. princ. chargé des fonct. de sous - chef de bureau.	Serv. central, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	fr. 4,000
Herman.....	Comm. princ. chargé des fonct. de sous - chef de bureau.	Serv. cent., 2 <sup>e</sup> bu- reau.	4,000	<i>Idem</i> .....	Serv. cent., 1 <sup>er</sup> bu- reau.	4,000
Thomas.....	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	5,000	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bu- reau.	5,000
Sins.....	Inspecteur-in- génieur.	Vérification et ré- cept. du matériel.	5,000	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	5,000
Gravel.....	Commis prin- cipal.	Serv. cent., 2 <sup>e</sup> bu- reau.	4,500	<i>Idem</i> .....	Serv. central, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	5,000
Labadille.....	Inspecteur ..	Rouen.....	4,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	5,000
Crescitz.....	Commis prin- cipal.	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bu- reau.	4,500	Comm. princ. chargé des fonct. de sous - chef de bureau.	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	4,500
Frault.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	4,500	Comm. princ.	Caisse d'épargne...	4,500
Coupet-Sarailh	Commis .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500	Commis .....	Serv. cent., 2 <sup>e</sup> bur.	2,500
Gallier.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Broin.....	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	2,800	<i>Idem</i> .....	Serv. cent., 1 <sup>er</sup> bur.	2,800
Courty.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	Caisse d'épargne...	2,500
Spelle.....	Expéditionn.	Caisse d'épargne...	1,400	Expéditionn.	Serv. cent., 2 <sup>e</sup> bur.	1,400
André.....	Sous-inspect.	Amiens.....	3,500	Sous-inspect.	Dir. des serv. élect.	3,500
Picard.....	Comm. princ.	Poste central.....	3,300	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,500
Lhote.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,500	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	3,500
Bouguet.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	4,500	Commis prin- cipal.	Direction des ser- vices électriques.	4,000
Lheureux.....	Inspecteur...	Lille.....	5,000	Inspecteur sé- dentaire.	Lille.....	5,000
Perravex.....	Comm. princ. de direct.	Dijon.....	3,300	Sous - inspec- teur.	<i>Idem</i> .....	3,500
Roman.....	<i>Idem</i> .....	Annecy.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Melun.....	3,500
Despierres.....	Commis .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	3,100	<i>Idem</i> .....	Amiens.....	3,500
Belenfant.....	Sous-inspect.	Nîmes.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	3,500
Ainaud.....	Inspecteur ..	Valence.....	4,500	Inspecteur...	Nîmes.....	4,500
Raynal.....	Sous-inspect.	Évreux.....	3,500	Sous-inspect.	Valence.....	3,500
Petit.....	Comm. princ. de direct.	Laval.....	3,300	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	3,500
Marcailhou.....	Comm. de di- rection.	Direction régionale des téléphones.	3,000	Comm. princ. de direct.	Épinal.....	3,300
Lotte.....	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,300
Perrier.....	<i>Idem</i> .....	Grenoble, téléph.	3,000	<i>Idem</i> .....	Annecy.....	3,000
Petit.....	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Chalons.....	3,000
Chabran.....	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Montpellier.....	3,000
Clerhaut.....	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lille.....	3,000
Collet.....	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	3,000
Baby.....	<i>Idem</i> .....	Alger.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Alger.....	3,300
M. gaïen.....	Comm. princ. de direct.	Mâcon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Lyon.....	3,000
Bouvard.....	Commis .....	Mâcon R. P.....	3,000	Comm. de di- rection.	Mâcon.....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Guillebert . . . . .	Commis . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	Comm. de di- rection.	Direction des ser- vices électriques.	1,800
Guichon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Calais . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000
Doané . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Direction des ser- vices électriques.	1,800
Lucchini . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Sartène . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ajaccio . . . . .	1,500
Jeanjean . . . . .	Comm. de dir.	Châteauroux . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon . . . . .	3,000
Vandey . . . . .	Commis . . . . .	Paris 76 . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Digne . . . . .	2,700
Blanc . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, caisse d'é- pargne.	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Grenoble . . . . .	2,100
Courty . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	2,500	<i>Idem</i> . . . . .	Alger . . . . .	2,400
Protat . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Mâcon . . . . .	2,700
Protat . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Mâcon, téléphones.	2,700
Boitel . . . . .	Comm. de dir.	Beauvais . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Beauvais, téléphon.	2,400
Chomenit . . . . .	Commis . . . . .	Royan . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Laval . . . . .	2,400
Tarbouriech . . . . .	Comm. de dir.	Marseille . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, téléphon.	3,000
Fournier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ajaccio . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Digne . . . . .	1,800
Graticux . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, téléphones.	2,400
Gardille . . . . .	Commis . . . . .	Paris R. P. (hors cadres).	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Direction des ser- vices électriques.	3,000
Guillemin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 14 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Fourgeot . . . . .	Comm. de dir.	Tours . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Tours, téléphones.	2,400
Chatagnier . . . . .	Commis . . . . .	Grenoble . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Grenoble, téléphon.	2,700
Baux . . . . .	Caissier . . . . .	Carcassonne, caisse d'épargne.	3,000	Fonctur. . . . .	Carcassonne, caisse d'épargne.	3,000
Cardot . . . . .	Commis . . . . .	Paris 24 . . . . .	2,400	Caissier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,400
Fouchard . . . . .	Comm. de di- rection.	Bordeaux . . . . .	3,000	Comm. de di- rection.	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	3,000
Bortrand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, caisse d'é- pargne.	2,400
Dumur . . . . .	Commis cais- sier.	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	3,000	Comm. princ. caissier.	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	3,300
Combes . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chambéry . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Chambéry, caisse d'épargne.	3,000
Malaval . . . . .	Comm. de dir. -teneur.	<i>Idem</i> . . . . .	3,000	Commis prin- cipal.	<i>Idem</i> . . . . .	3,000
M <sup>lle</sup> Fantaugier . . . . .	Recreuse . . . . .	Maur-du-Cantal . . . . .	1,600	Employée . . . . .	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	1,600
Gillon . . . . .	Employée . . . . .	Paris . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Levassor . . . . .	Employée . . . . .	Caisse d'épargne . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300
Bauban . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,300	<i>Idem</i> . . . . .	Direction de la Seine	1,300
M <sup>me</sup> Caron . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,600	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,600
M <sup>lles</sup> Revel . . . . .	Employée . . . . .	Romainville . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,000
Nicoulet . . . . .	Employée . . . . .	Montpellier, central.	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Montpellier, caisse d'épargne.	1,000
Mattéi . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, caisse d'é- pargne.	1,000
Bonnelle . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes, téléphones.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,200
Bary (Jane) . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Versailles, préfec- ture.	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Draguignan, caisse d'épargne.	1,200
Bary (Alice) . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Maury . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Périgueux, caisse d'épargne.	1,000
M <sup>lles</sup> Lamontre . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,200	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	1,200
Gouilhé . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Port de la Nouvelle . . . . .	1,000	<i>Idem</i> . . . . .	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,000
Franconier . . . . .	Employée . . . . .	Bordeaux . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	1,000
MM. Lagoin . . . . .	Expéditionn.	Lyon, direction . . . . .	1,200	Expéditionn.	Lyon, caisse d'é- pargne.	1,200
Broqua . . . . .	Employée . . . . .	Bordeaux . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, caisse d'é- pargne.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
MM. Dourlent.....	Commis auxiliaire.	En disponibilité...	fr.	Expédition <sup>re</sup> .	Lille, caisse d'épargne.	fr. 1,200
Leitz.....	.....	Crèvecœur-le-Grand	"	Idem.....	Beauvais, direction.	1,200
Basseux.....	.....	Arras.....	"	Idem.....	Arras, direction...	1,200
Pineau.....	.....	Tours.....	"	Idem.....	Tours, direction...	1,200
Renaut.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Rouen, direction..	1,200
Parlebas.....	.....	Clion.....	"	Idem.....	Châteauroux, direct.	1,400
Mignard.....	.....	Paray-le-Monial...	"	Idem.....	Mâcon, direction..	1,200
Pigé.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Jun.....	.....	La Feuillie.....	"	Idem.....	Rouen, direction..	1,200
Gengard.....	.....	Montpellier.....	"	Idem.....	Nîmes, direction..	1,200
Chapusot.....	.....	Plombières-lès-Dijon.	"	Idem.....	Dijon, direction...	1,200
Dessis.....	Com. auxil <sup>re</sup> .	Marseille, central..	2,000	Idem.....	Marseille, direct <sup>ou</sup> .	2,000
Izard.....	Facteur rural.	Bonnecombe.....	560	Idem.....	Rodez, direction...	1,200
Héze.....	.....	Rouen.....	"	Idem.....	Rouen, direction..	1,200
Gaulier.....	.....	Alençon.....	"	Idem.....	Alençon, direction.	1,200
Gaudicheau.....	.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Mahlinger.....	.....	Nice.....	"	Idem.....	Nice, direction....	1,200
Ledermann.....	.....	Le Puy.....	"	Idem.....	Le Puy, direction..	1,200
Cauqueteau.....	.....	Puilboreau.....	"	Idem.....	La Rochelle, direct.	1,200
Teton.....	.....	Thimerth.....	"	Idem.....	Chartres, direct <sup>ou</sup> .	1,200
Picard.....	.....	Caen.....	"	Idem.....	Caen, direction...	1,200
Sarazin.....	.....	Orléans.....	"	Idem.....	Versailles, direct <sup>ou</sup> .	1,200
Dupont.....	.....	Condé-lès-Vouziers.	"	Idem.....	Mézières, direct <sup>ou</sup> .	1,200
Chevreau.....	.....	Paris.....	"	Expédition <sup>re</sup> stagiaire.	Versailles, direct <sup>ou</sup> .	1,200
Diez.....	.....	Chanteraine.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Épinal, direction..	1,200
Pannier.....	.....	Montpollin.....	"	Idem.....	Angers, direction..	1,200
Ducrocq.....	.....	Saint-Quentin.....	"	Idem.....	Laon, direction...	1,200
Pouyau.....	.....	Le Mans.....	"	Idem.....	Le Mans, direction.	1,200
Aragon.....	.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Bordeaux, direct <sup>ou</sup> .	1,200
Favereau.....	.....	Bègles.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200
Agard.....	.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lles</sup> d'Arthac.....	Dame empl.	Paris, central.....	1,200	Receveuse...	La Mailleye-Guerbaville.	1,200
Hubert.....	Receveuse...	Fernignay.....	1,000	Idem.....	Ryes.....	1,000
M <sup>me</sup> Maubert.....	Idem.....	Hérépiau.....	1,600	Idem.....	Azat.....	1,600
M <sup>lles</sup> Mourier.....	Idem.....	Le Cannel-du-Luc..	1,400	Idem.....	Montmeyer.....	1,400
Allyre Boubon.....	Idem.....	Saint-Georges-d'Espéranche.	1,200	Idem.....	Le Cannel-du-Luc..	1,200
Ducros.....	Dame empl.	Paris, central.....	1,300	Idem.....	Saint-Georges-d'Espéranche.	1,200
Esprit.....	Receveuse...	Arlay.....	1,400	Idem.....	Voiteur.....	1,400
Jacquin.....	Idem.....	Roche fort-s.-Nenon	1,200	Idem.....	Arlay.....	1,200
Scidenbender.....	Dame empl.	Guéret.....	1,100	Idem.....	Magnac-Bourg.....	1,000
Bergès.....	Receveuse...	Pibrac.....	1,200	Idem.....	Castanet.....	1,200
Goy.....	Idem.....	Pointis-Inard.....	1,000	Idem.....	Pibrac.....	1,000
M <sup>mes</sup> Mailbos.....	Idem.....	Alan.....	1,200	Idem.....	Pointis-Inard.....	1,200
veuve Lacan.....	Dame empl.	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,000	Idem.....	Alan.....	1,000
M <sup>lle</sup> Talhet.....	Receveuse...	Saint-Romain.....	1,600	Idem.....	Orgon.....	1,600
MM. Alluitte.....	Receveur...	Paris 65.....	4,000	Receveur...	Paris 82.....	4,000
Clavier.....	Idem.....	Mantes.....	4,000	Idem.....	Paris 65.....	4,000
Collombel.....	Idem.....	Somberton.....	1,400	Idem.....	Pouilly-en-Auxois..	1,600
M <sup>lles</sup> Chevalier.....	Receveuse...	Sacquenay.....	1,200	Receveuse...	Somberton.....	1,200
Millot.....	Idem.....	Chambolle-Musigny	1,400	Idem.....	Laignes.....	1,600
Million.....	Dame empl.	Dijon, central.....	1,200	Idem.....	L'Étang-Vergy.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Trouttet	Receveuse...	Chavanges.....	1,400	Idem.....	Villenauxe.....	1,600
M <sup>lles</sup> Bonnet.....	Idem.....	Graveson.....	1,400	Idem.....	Pélissanne.....	1,400
Viala.....	Idem.....	Allauch.....	1,200	Idem.....	Graveson.....	1,200
M <sup>mes</sup> Martin.....	Idem.....	Raphèle-les-Arles..	1,600	Idem.....	Allauch.....	1,600
Barla.....	Idem.....	Roussillon.....	1,400	Idem.....	Raphèle-les-Arles..	1,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gavini.....	Receveur....	Morosaglia.....	1,600	Receveur....	Erbalunga.....	1,600
Bonaldi.....	Idem.....	La Vacquerie.....	1,200	Idem.....	Morosaglia.....	1,200
M <sup>lle</sup> Thiéry.....	Dame empl.	Paris, G.....	1,100	Receveuse...	Mainneville.....	1,200
Lafouge.....	Idem.....	Autun.....	1,100	Idem.....	Fontaines-les-Chalon	1,000
MM. Joffrain.....	Com. princ..	Vérific <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	4,000	Receveur....	Mantes.....	4,000
Ponée.....	Receveur....	Boujailles.....	1,200	Idem.....	Anneyron.....	1,200
M <sup>lle</sup> Laresche.....	Dame empl.	Morez.....	1,100	Receveuse...	Boujailles.....	1,000
Aubert.....	Idem.....	Jussey.....	1,200	Idem.....	Noidans-le-Ferroux.	1,200
M <sup>me</sup> Ravoux.....	Receveuse...	Saint-Martin - en- Vercors.	1,000	Idem.....	La Motte-Chalan- con.	1,000
MM. Fellmann.....	Sous-officier.	Versailles.....	"	Receveur....	Rochefort-s.-Nenou.	1,000
Guilmineau.....	Idem.....	Melun.....	"	Idem.....	St <sup>e</sup> -Croix-Hague...	1,000
Prioron.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Lourmarin.....	1,000
Mathiot.....	Idem.....	Chambéry.....	"	Idem.....	St-Laurent-les-Bains	1,000
Rolpot.....	Idem.....	Soissons.....	"	Idem.....	Martainneville....	1,000
Robert.....	Idem.....	Gap.....	"	Idem.....	St-Martin-en-Vercors	1,000
Paillas.....	Idem.....	Antibes.....	"	Idem.....	Ventavon.....	1,000
Nerfi.....	Idem.....	Vitré.....	"	Idem.....	Formigny.....	1,000
Cortez.....	Idem.....	Saint-Gervais.....	"	Idem.....	La Vacquerie.....	1,000
Cordonnier.....	Idem.....	Saint-Maixent.....	"	Idem.....	Lucerai.....	1,000
Argenton.....	Idem.....	Bône.....	"	Idem.....	Laure.....	1,000
Cochener.....	Commis.....	Paris, serv. officiel.	2,700	Idem.....	Marvejols.....	2,700
M <sup>lle</sup> Nouveau.....	Receveuse...	Maillezais.....	1,200	Receveuse...	Loulay.....	1,200
MM. Georget.....	Com. princ..	Courbevoie.....	4,000	Receveur....	Saint-Mihiel.....	4,000
Bachir.....	Commis.....	Paris, serv. officiel.	2,100	Idem.....	St-André-de l'Eure.	2,000
M <sup>lle</sup> Moreau.....	Postulante re- ceveuse.	.....	"	Receveuse...	L'Isle-de-Bréhat....	1,000
M. Charles.....	Receveur....	Château-du-Loir...	2,700	Commis.....	Direction de la caisse nation. d'épargne	2,800
M <sup>me</sup> Lucas.....	Receveuse...	Beuvron-en-Auge..	1,400	Receveuse...	Thaon.....	1,400
M. Baillet.....	Receveur....	Bertry.....	1,400	Receveur....	Louches.....	1,600
M <sup>lle</sup> Hutin.....	Receveuse...	Inchy.....	1,200	Receveuse...	Bertry.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Favéris.	Idem.....	Curgies.....	1,400	Idem.....	Inchy.....	1,400
M <sup>lle</sup> Dubois.....	Idem.....	Maing.....	1,200	Idem.....	Curgies.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Dewaële.	Veuve d'un commis de direction.	Lille.....	"	Idem.....	Maing.....	1,000
M <sup>lle</sup> Dany.....	Receveuse...	Villaines-en-Dues- nois.	1,600	Idem.....	Chavanges.....	1,600
Simonin.....	Idem.....	Villemaur.....	1,200	Idem.....	Villaines-en-Dues- nois.	1,200
M <sup>me</sup> veuve Mottet.	Idem.....	Champignol.....	1,400	Idem.....	Villemaur.....	1,400
M <sup>lle</sup> Valotte.....	Idem.....	L'Étang-Vergy.....	1,000	Idem.....	Chambolle-Musigny	1,000
Levrat.....	Idem.....	Saint-Trivier-sur- Moignans.	1,200	Idem.....	Labergement.....	1,200
M <sup>me</sup> veuve Dubois.	Dame empl.	Bourg.....	1,300	Idem.....	Saint-Trivier-sur- Moignans.	1,400
Vernet.....	Receveuse...	Menlle.....	1,000	Idem.....	Ladoix-Serrigny...	1,000
M <sup>lle</sup> Olliet.....	Idem.....	Lescheraines.....	1,400	Idem.....	Cublize.....	1,400
Saboul.....	Idem.....	Vanose.....	1,200	Idem.....	Saint-Fortunat....	1,200
Moulin.....	Idem.....	Saint-Jeures.....	1,400	Idem.....	Vanose.....	1,400
M <sup>me</sup> veuve Cornudet	Idem.....	Charleval.....	1,400	Idem.....	Châteauceuf.....	1,400
Chapelard.....	Idem.....	Châteaubourg.....	1,400	Idem.....	Piprie.....	1,400
M <sup>lle</sup> Duffay.....	Idem.....	May-sur-Evre.....	1,200	Idem.....	Châteaubourg.....	1,200
Solignac.....	Idem.....	Montjoux.....	1,200	Idem.....	Saint-Bazély.....	1,200
Fayard.....	Dame empl.	Thiers.....	1,100	Idem.....	Nébouzat.....	1,000
Reynol.....	Receveuse...	Albaret-St <sup>e</sup> -Marie.	1,000	Idem.....	St-Germain-du-Teil.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Gay.....	Idem.....	La Salvétat.....	1,000	Idem.....	Hérépiau.....	1,000
MM. Amiel.....	Receveur....	Colombiers.....	1,000	Receveur....	La Salvétat.....	1,000
Barès.....	Idem.....	St <sup>e</sup> -Foy-Tarentaise.	1,000	Idem.....	Colombiers.....	1,000
M <sup>lle</sup> Hébert.....	Receveuse...	Jujurieux.....	1,400	Receveuse...	Meyzieux.....	1,400
Chenot.....	Idem.....	Neulize.....	1,000	Idem.....	Beaumont-en-Ar- gente.	1,000

NOMS DES AGENTS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Marcot.....	Dame empl.	Longwy-Bas.....	1,100	Receveuse...	Neufize.....	1,000
MM. Leduc.....	Receveur...	Amiens, faubourg de Hem.	2,700	Receveur...	Le Quesnoy.....	2,700
Gilquin.....	Idem.....	Étretat.....	2,200	Idem.....	Château-du-Loir... 2,400	
Mallard.....	Idem.....	Beuzeval.....	1,800	Idem.....	Étretat.....	1,800
Ribeyre.....	Commis.....	Villeneuve-sur-Lot.. 2,100	Idem.....	Beuzeval.....	2,000	
M <sup>lles</sup> Darsses.....	Dame empl.	Mauriac.....	1,100	Receveuse...	Paulhac.....	1,000
Arnail.....	Receveuse...	Puiseley.....	1,200	Idem.....	Castelnau-Montmi- ral.	1,200
Lemonnier...	Dame empl.	Le Mans, central...	1,100	Idem.....	Bourg-le-Roi.....	1,200
Lanusse.....	Postulante re- ceveuse.	"	"	Idem.....	Aventignan.....	1,000
MM. Jacotey.....	Com. princ..	Flemcen.....	3,000	Receveur...	Relizane.....	3,000
Lucas.....	Facteur rece- veur.	Fort-de-l'Eau.....	1,200	Idem.....	Fort-de-l'Eau.....	1,200
M <sup>lles</sup> Lajouanic....	Receveuse...	Sainte-Fortunade... 1,000	Idem.....	Receveuse...	Oradour-sur-Glane.. 1,000	
Lusnier.....	Idem.....	Gailliers.....	1,200	Idem.....	Beuvron-en-Auge... 1,200	
M <sup>me</sup> Le Gouarin...	Veuve d'un commis.	Quiberon.....	"	Idem.....	Guilliers.....	1,000
M <sup>lles</sup> Perbost.....	Receveuse...	Charmant.....	1,000	Idem.....	Saint-Genis-d'Hier- sac.	1,000
Sarras.....	Dame empl.	Angoulême, faub. l'Houmeau.	1,100	Idem.....	Massignac.....	1,000
Ragnet.....	Receveuse...	Étréaupont.....	1,400	Idem.....	Étréaupont.....	1,400
MM. Aubry.....	Receveur...	Premont.....	1,400	Receveur...	Étréaupont.....	1,400
Gosset.....	Idem.....	Homblières.....	1,000	Idem.....	Prémont.....	1,000
M <sup>me</sup> Denef.....	Veuve d'un commis.	Conflans-en-Jarnisy. "	"	Receveuse...	Homblières.....	1,000
M <sup>lles</sup> Leguay.....	Receveuse...	Serres-sur-Arget... "	"	Idem.....	Lescheraines.....	1,000
Chaubet.....	Dame empl.	Foix.....	1,200	Idem.....	Serres-sur-Arget... 1,200	
Combe.....	Idem.....	Apt.....	1,100	Idem.....	Roussillon.....	1,000
Moracchini....	Idem.....	Marseille, préfec- ture.	1,100	Idem.....	Saint-Laurent.....	1,000
Jacquemin.....	Idem.....	S <sup>t</sup> -Jean-d'Angély... 1,200	Idem.....	Idem.....	L'Isle-d'Aix.....	1,200
Rigal.....	Idem.....	Ussel.....	1,100	Idem.....	Marcillac-la-Croi- sille.	1,200
Barbe.....	Idem.....	Tulle.....	1,100	Idem.....	Sainte-Fortunade... 1,200	
Grenouillat...	Idem.....	Paris, central.....	1,300	Idem.....	Saint-Pol-sur-Mer.. 1,200	
M <sup>me</sup> Moine.....	Receveuse...	Saint-Pol-sur-Mer.. 1,400	Dame empl..	Paris, central.....	1,400	
M. Linyer.....	Receveur...	Champ-Saint-Père.. 1,200	Receveur...	Maillezais.....	1,200	
M <sup>lle</sup> Gernez.....	Receveuse...	Oulmes.....	1,000	Receveuse...	Champ-Saint-Père.. 1,000	
M. Le Roux.....	Receveur...	La Verrie.....	1,000	Receveur...	Oulmes.....	1,000
M <sup>lles</sup> Massion.....	Receveuse...	Bourgtheroulde... 1,400	Receveuse...	Charleval.....	1,400	
Hardy.....	Idem.....	Cérences.....	1,200	Idem.....	Bourgtheroulde... 1,200	
M <sup>me</sup> veuve Gonye..	Idem.....	Gouville.....	1,000	Idem.....	Cérences.....	1,000
M <sup>lle</sup> Gillet.....	Dame empl.	Paris, central.....	1,100	Idem.....	Gouville.....	1,200
M. Bouttier.....	Facteur rece- veur.	Marçon.....	1,000	Receveur...	Marçon.....	1,000
M <sup>lles</sup> Lafont.....	Dame empl..	Valence-sur-Rhône. 1,100	Receveuse...	Receveuse...	Saint-Laurent-en- Royans.	1,200
Jarrige-Lemas.	Receveuse...	Le Lonzac.....	1,400	Idem.....	Uzerche.....	1,600
M. Loiseau.....	Commis.....	Paris, central.....	2,100	Receveur...	Jemmappes.....	1,600
M <sup>mes</sup> Klein.....	Receveuse...	Ameur-el-Aïn.....	1,600	Receveuse...	La Reghaïa.....	1,600
veuve Paulé...	Idem.....	Aboukir.....	1,200	Idem.....	Ameur-el-Aïn.....	1,200
M. Ferbus.....	Receveur...	Ameucha.....	1,000	Receveur...	Aboukir.....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Michelon	Receveuse...	Mornas.....	1,600	Receveuse...	Ain-el-Arba.....	1,600
M <sup>lle</sup> Allier.....	Idem.....	Aïn-el-Arba.....	1,400	Idem.....	Mornas.....	1,400
MM. Tourel.....	Sous-officier.	Alger.....	"	Receveur...	Ainoucha.....	1,000
Soubeyran...	Chef de brig.	Ligne du Nord.... 3,300	Chef de brig.	Ligne de la Méditer. 3,300		
Mailhuchet...	Commis prin- cipal.	Ligne de l'Est.... 3,000	Idem.....	Ligne de Lyon.... 3,000		
Kipper.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord.... 3,000	
Lapotre.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest 3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest... 3,000		

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Lebourg . . . . .	Com. princ..	Ligne de l'Est. . . . .	3,000	Chef de brig.	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Luciani . . . . .	Chef de brig.	Ligne de la Médit. . . . .	3,300	Com. princ..	Marseille, préfect..	3,300
Laurans . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,600	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,600
Delanoue . . . . .	Com. princ..	Paris 81. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	3,000
Rossignol . . . . .	Idem. . . . .	Paris 28. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 81. . . . .	3,000
Coutrost . . . . .	Idem. . . . .	Tonkin. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris 1. . . . .	3,000
Boiry . . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Tours, central. . . . .	3,600
Chardon . . . . .	Idem. . . . .	Paris, place de la République.	3,600	Idem. . . . .	Paris, rue de la Ro- quette.	3,600
AHard . . . . .	Idem. . . . .	Sidi-bel-Abbès. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Oran R. P. . . . .	3,000
André . . . . .	Idem. . . . .	Saida . . . . .	3,000	Idem. . . . .	Sidi-bel-Abbès. . . . .	3,000
Darricades . . . . .	Idem. . . . .	Poitiers. . . . .	3,300	Idem. . . . .	Pau. . . . .	3,300
David . . . . .	Commis. . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000
Vigne . . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Vivin . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	3,000
Lallement . . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Roussau . . . . .	Idem. . . . .	Paris 98. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Courbevoie. . . . .	3,000
Chartus . . . . .	Idem. . . . .	Alger, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Alger, central. . . . .	3,000
Vayssière . . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	3,000
Viala . . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000
Marquié . . . . .	Idem. . . . .	Toulouse R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Poitiers. . . . .	3,000
Chausset . . . . .	Receveur. . . . .	Uzès. . . . .	2,700	Commis. . . . .	Nice R. P. . . . .	3,000
Barran . . . . .	Commis . . . . .	Lyon, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Le Havre, central. . . . .	3,000
Vuillemot . . . . .	Idem. . . . .	Rennes R. P. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Rennes, central. . . . .	3,000
Buffet . . . . .	Idem. . . . .	Paris 70. . . . .	2,400	Idem. . . . .	Paris 9. . . . .	2,400
Desmoulins . . . . .	Idem. . . . .	Domfront . . . . .	2,400	Idem. . . . .	Paris 70. . . . .	2,400
Lamy . . . . .	Idem. . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Domfront . . . . .	1,500
Meunier . . . . .	Idem. . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	Idem. . . . .	Thiers. . . . .	1,500
Farges . . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Bordeaux, central. . . . .	2,700
Cailhol . . . . .	Idem. . . . .	Niort. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	3,000
Roux . . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux-Chartrons	2,400	Idem. . . . .	Bordeaux-Saint Jean	2,400
Cuguillère . . . . .	Idem. . . . .	Bordeaux-Saint Jean	1,500	Idem. . . . .	Bordeaux-Chartrons	1,500
Courty . . . . .	Idem. . . . .	Paris 81. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 25. . . . .	1,500
Best . . . . .	Idem. . . . .	Paris 83. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	3,000
Brunel . . . . .	Idem. . . . .	Oran R. P. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Alger, central. . . . .	2,700
Clair . . . . .	Idem. . . . .	Nevers. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Ligne de Lyon. . . . .	1,500
Lehot . . . . .	Idem. . . . .	Cherbourg. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Le Maréchal . . . . .	Idem. . . . .	Tonkin. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Vannes . . . . .	1,800
Santinacci . . . . .	Idem. . . . .	Libourne. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Menton . . . . .	1,500
Saury . . . . .	Idem. . . . .	Paris, bur. princ. téléphonique.	1,800	Idem. . . . .	Libourne. . . . .	1,800
Requier . . . . .	Idem. . . . .	Lens. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Creil . . . . .	2,700
Maurel . . . . .	Idem. . . . .	Paris 28. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Paris 12. . . . .	2,700
Mathieu . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 28. . . . .	1,500
Chambat . . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Ligne de l'Est. . . . .	2,100
Dubois . . . . .	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Rupprecht . . . . .	Idem. . . . .	Paris 12. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	1,500
Gotty . . . . .	Idem. . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Idem. . . . .	1,500
Gaiter . . . . .	Idem. . . . .	Tours, central. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Tarbes . . . . .	1,500
Maucuer . . . . .	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	3,000	Idem. . . . .	Lyon-Perrache . . . . .	3,000
Barthélemy . . . . .	Idem. . . . .	Lyon-Perrache . . . . .	1,800	Idem. . . . .	Lyon, central. . . . .	1,800
Keilling . . . . .	Idem. . . . .	Tourcoing. . . . .	2,700	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	2,700
Haye . . . . .	Idem. . . . .	Meaux . . . . .	2,700	Idem. . . . .	Tourcoing. . . . .	2,700
Dubois . . . . .	Idem. . . . .	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	2,400	Idem. . . . .	Meaux. . . . .	2,400
Lyon . . . . .	Idem. . . . .	Paris 83. . . . .	1,500	Idem. . . . .	S <sup>t</sup> -Germain-en-Laye	1,500
Beauvais . . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem. . . . .	Paris 83. . . . .	1,500
Mariet . . . . .	Idem. . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500
Mélançois . . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Paris 63. . . . .	1,500
Gay . . . . .	Idem. . . . .	Paris 63. . . . .	1,800	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	1,800
Forget . . . . .	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	Idem. . . . .	Ligne du Nord. . . . .	1,500
Larcher . . . . .	Idem. . . . .	En disponibilité. . . . .	"	Idem. . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Névoret . . . . .	Idem. . . . .	Paris, central. . . . .	2,100	Idem. . . . .	Alger, central. . . . .	2,100
Bugaud . . . . .	Idem. . . . .	Beaune . . . . .	2,400	Idem. . . . .	Dijon R. P. . . . .	2,400

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Jolibois . . . . .	Commis . . . . .	Dijon R. P. . . . .	1,500	Commis . . . . .	Beaune . . . . .	1,500
Picard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Démissionnaire . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500
Justine . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tonkin . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Dizier . . . . .	1,500
Millasseau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Auch . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	2,100
Pezet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Auch . . . . .	1,800
Hubert . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 36 . . . . .	1,800
Gremillet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lunéville . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,500
Hild . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lunéville . . . . .	1,500
Fouchonnet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Hyères . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Alger R. P. . . . .	1,500
Reynaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Hyères . . . . .	2,100
Vittonatte . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Salon . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille R. P. . . . .	2,100
Jenny . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Salon . . . . .	2,400
Desailly . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	2,400
Patry . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Médit. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500
Ligier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Gervy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,800
Duprey . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	1,500
Dagron . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500
Nadal . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	1,500
Fabas . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 49 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Dupuy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Perpignan . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,500
Aigueperse . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Châteaudun . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Thiers . . . . .	1,500
Bedel . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Angers R. P. . . . .	1,500
Richard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Hyères . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . . . .	2,700
Breil . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Libourne . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux-Chartrons . . . . .	2,100
Héliès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Libourne . . . . .	2,100
Lanfranchi . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Corbeil . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 83 . . . . .	2,400
Barès . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Médéah . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Bougie . . . . .	1,800
Meunier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 69 . . . . .	1,800
Hly . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rouen R. P. . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 43 . . . . .	2,400
Servant . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Évreux . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 69 . . . . .	1,500
Babou . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, bureau des télégr. officiels . . . . .	2,100
Eygout . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	2,100
Felgines . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Quimper . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Roanne . . . . .	1,500
Lauguier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tonkin . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100
Fenasse . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bône . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Alger R. P. . . . .	2,700
Lemaire . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Bône . . . . .	1,800
Grai . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central (bri- gade de réserve) . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Brest, central . . . . .	2,700
Charles . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central (bri- gade de réserve) . . . . .	2,100
Brethes . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Batna . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Biskra . . . . .	1,500
Grouby . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 81 . . . . .	1,500
Petit . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tonkin . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 15 . . . . .	2,700
Guérillot . . . . .	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Constantinople . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Constantinople . . . . .	1,500
Garnier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Bonpain . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 25 . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	"
Trochery . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bayeux . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Laval . . . . .	"
Giulardi . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 26 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 24 . . . . .	"
Monnot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Chaumont . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 26 . . . . .	"
Boulinet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Belfort, ville . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Chaumont . . . . .	"
Girard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Montargis . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nevers . . . . .	"
Ricard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 25 . . . . .	"
Crescenzi . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Cherbourg . . . . .	"
François . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 53 . . . . .	"
Destour . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 4 . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 12 . . . . .	"
Avril . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Vannes . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes, central . . . . .	"
Saint-Georges . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Creil . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Lens . . . . .	"
Frossard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Chamond . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Étienne R. P. . . . .	"
Gely . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Étienne R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Chamond . . . . .	"
Mouly . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux R. P. . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	"
Pench-Lestrade . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Tours, gar . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Tulle . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Saint-Georges.	Surnumér <sup>re</sup>	Lens. ....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Creil. ....	"
Sausset. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Bordeaux R. P. ....	"
Ponsaillé. ....	Idem. ....	Laghouat. ....	"	Idem. ....	Tizi-Ouzou. ....	"
Métay. ....	Idem. ....	Niort. ....	"	Idem. ....	La Rochelle. ....	"
Choplet. ....	Idem. ....	Saint-Dizier. ....	"	Idem. ....	Laon. ....	"
Boulonger. ....	Idem. ....	Paris R. P. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Laporte. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Carrié. ....	Commis aux <sup>vc</sup> admissible au surnu- mériat.	En disponibilité. ....	"	Idem. ....	Bayeux. ....	"
Schibler. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris R. P. ....	"
Estanave. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Guérot. ....	Surnumér <sup>re</sup>	Idem. ....	"	Idem. ....	Laval. ....	"
Voiton. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Thomas. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Belfort, ville. ....	"
Warest. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 25. ....	"
Filippi. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 43. ....	"
Duflau. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris R. P. ....	"
Chaleyser. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Idem. ....	"
Lassarrade. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 4. ....	"
Hbert. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
Domenger. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne du Sud-Ouest. ....	"
Roche. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de l'Est. ....	"
Lacouture. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Bordeaux R. P. ....	"
Bouchard. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Mourmelon-le Grand. ....	"
Schneider. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Médéah. ....	"
Lapierre. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Marseille R. P. ....	"
Thanié. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris 81. ....	"
Bès. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Royan. ....	"
Biaujeaud. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Paris R. P. ....	"
Gibert. ....	Idem. ....	Idem. ....	"	Idem. ....	Ligne de Lyon. ....	"
M <sup>lles</sup> Gallice. ....	Employée. ....	Paris, principal. ....	1,100	Surveillante. ....	Même service. ....	1,100
Lingée. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>me</sup> Boequet. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>lles</sup> Toudie. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
Dantin. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
Béringer. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>me</sup> Lejeune. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>lles</sup> Dervin. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
Détige. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>mes</sup> Lunel. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
Bernard. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>lle</sup> Monnin. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>me</sup> Gutbier. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,300	Idem. ....	Idem. ....	1,300
M <sup>lles</sup> Morelle. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,300	Idem. ....	Idem. ....	1,300
Colbeaux. ....	Empl. auxil <sup>re</sup>	Paris B. ....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem. ....	Idem. ....	R <sup>on</sup> , 1,200
M <sup>mes</sup> Tardieu. ....	Idem. ....	Idem. ....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem. ....	Idem. ....	R <sup>on</sup> , 1,200
Laforge. ....	Idem. ....	Idem. ....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem. ....	Idem. ....	R <sup>on</sup> , 1,200
M <sup>lles</sup> Moncourt. ....	Employée. ....	Idem. ....	Trait. 1,200	Idem. ....	Idem. ....	Trait. 1,200
Moutelière. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
Janey. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
Cretin. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,200	Idem. ....	Idem. ....	1,200
M <sup>me</sup> Bailly. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,300	Idem. ....	Idem. ....	1,300
M <sup>lle</sup> Goupy. ....	Empl. auxil <sup>re</sup>	Paris I. ....	R <sup>on</sup> , 1,200	Idem. ....	Idem. ....	R <sup>on</sup> , 1,200
Boquet. ....	Employée. ....	Paris D. ....	Trait. 1,200	Employée. ....	Paris A. ....	Trait. 1,200
Dupuy. ....	Idem. ....	Idem. ....	1,100	Idem. ....	Idem. ....	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>me</sup> Couder.....	Employée...	Paris D.....	1,100	Employée...	Paris A.....	1,100
Teulières.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>lle</sup> Guet.....	Empl. auxil.	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Empl. auxil.	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,200
M <sup>me</sup> Lemoine.....	Employée...	Paris A.....	Trait. 1,100	Employée...	Paris B.....	Trait. 1,100
M <sup>lle</sup> Doat.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Puissant.....	Idem.....	Paris I.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Louchel.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Lavigne.....	Empl. auxil.	Paris D.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Empl. auxil.	Paris C.....	R <sup>on</sup> , 1,200
Azéma.....	Employée...	Idem.....	Trait. 1,000	Employée...	Idem.....	Trait. 1,000
M <sup>lle</sup> Grandclaude.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Dégory.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Delaize.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Arborati.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Vautier.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Gey.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Paris E.....	1,100
Karl.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
André.....	Stagiaire...	Paris F.....	"	Idem.....	Paris F.....	1,000
Lelièvre.....	Employée...	Paris A.....	1,100	Idem.....	Paris G.....	1,100
Soulière.....	Empl. auxil.	Paris D.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Empl. auxil.	Paris H.....	R <sup>on</sup> , 1,200
M <sup>me</sup> Grantille.....	Employée...	Idem.....	Trait. 1,200	Employée...	Idem.....	Trait. 1,200
Pacilly.....	Idem.....	Paris I.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Briquet.....	Idem.....	Paris A.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Gladin.....	Idem.....	Paris I.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Choplain.....	Idem.....	Paris A.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Rousseau.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Stelzlé (A.-M.-F.)	Empl. auxil.	Paris A.....	R <sup>on</sup> , 1,200	Empl. auxil.	Paris I.....	R <sup>on</sup> , 1,200
Comty.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100
M <sup>me</sup> Bouvard.....	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100	Idem.....	Idem.....	R <sup>on</sup> , 1,100
Massé.....	Employée...	Paris, principal...	Trait. 1,000	Employée...	Idem.....	Trait. 1,000
M <sup>lle</sup> Stelzlé (M.-C.-A.-F.)	Stagiaire...	Paris B.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Manhes.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Delaforge.....	Employée...	Paris D.....	1,300	Idem.....	Paris R.....	1,300
M <sup>me</sup> Ardilly.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Callay.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Vacheron.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Rupé.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Mamy.....	Idem.....	Paris E.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Filippi.....	Idem.....	Paris D.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M <sup>me</sup> Gillet.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Bach.....	Stagiaire...	Paris R.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Desjeux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cornotte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Monlot.....	Employée...	Paris C.....	1,200	Idem.....	Paris, principal...	1,200
M <sup>lle</sup> Duchêne.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Leprince.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Duploux.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>lle</sup> Georges.....	Idem.....	Paris A.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Eustache.....	Idem.....	Paris C.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Dubare.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Angot.....	Stagiaire...	Paris, principal...	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>me</sup> Jehan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Frettlé.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lles</sup> Chinon . . . . .	Stagiaire . . . . .	Paris, principal . . . . .	"	Employée . . . . .	Paris, principal . . . . .	1,000
Grandclaude . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Kronberg . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Laurent . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Merlin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Pion . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Perthuis . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Derozier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Derro . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Laborie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Dumont . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Chambionnat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Lazuech . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Combaluzier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Héron . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Gibon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
More . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Valette . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Leclere . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Maillard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Focké . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Foulquier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Gougou . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Larsson . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Labruyère . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Raison . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Cartier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Préel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Sannier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Bois . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Chotel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Maréchal . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Raynaud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Rémy . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Tangre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Veysière . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Faucher . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Guiraud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Elion . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Davoise . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Denninger . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Falhin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Le Chaix . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Couillard . . . . .	Employée . . . . .	Saint-Lô . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Mortain . . . . .	1,100
Schneider . . . . .	Receveuse . . . . .	Noidans-le-Ferroux ( Haute-Saône ).	1,000	Idem . . . . .	Moréz . . . . .	1,000
Mongin . . . . .	Employée . . . . .	Chaumont . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Saint-Dizier . . . . .	1,100
Leroy . . . . .	Idem . . . . .	Le Cateau . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Caudry, téléphone . . . . .	1,000
Mention . . . . .	Idem . . . . .	Caudry, téléphone . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Le Cateau . . . . .	1,100
Boivert . . . . .	Idem . . . . .	Moulins . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Brive . . . . .	1,000
Simoniau . . . . .	Idem . . . . .	La Tremblade . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bagnères-de-Bigorre . . . . .	1,000
Septe . . . . .	Postulante . . . . .	" . . . . .	"	Idem . . . . .	La Tremblade . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Graillot . . . . .	Receveuse . . . . .	En disponibilité . . . . .	800	Empl. auxil. . . . .	Autun . . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lle</sup> Le Goupy . . . . .	Employée . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Employée . . . . .	Le Havre-Ingouville . . . . .	1,200
M <sup>ms</sup> Latour née Na- poly . . . . .	Stagiaire . . . . .	Paris, principal (té- léphone). . . . .	"	Idem . . . . .	Pantin 1 <sup>o</sup> . . . . .	1,000
Foix née Poli- cand . . . . .	Employée . . . . .	Alger, central . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,400
Chante . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Alger, central . . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Baronyer . . . . .	Idem . . . . .	Levallois-Perret . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000
Dubourg . . . . .	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Levallois-Perret . . . . .	1,100
Ratinaud . . . . .	Postulante . . . . .	" . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M <sup>lle</sup> Allamigeon...	Employée...	Paris, principal (téléphone).	1,000	Employée...	Bordeaux, téléph..	1,000
M <sup>me</sup> Robert née De- lon.	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lles</sup> Moracchini...	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Laurent (Corse).	1,200	Idem.....	Cette, téléphone ..	1,200
Davau.....	Employée...	Angers R. P.....	1,100	Idem.....	Blois, téléphone ..	1,100
Haudebat.....	Idem.....	Condom.....	1,100	Idem.....	Biarritz, téléphone.	1,100
Claverie.....	Idem.....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Projet.	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>mes</sup> Noquet.....	Ex-receveuse.	.....	1,400	Idem.....	Le Havre, téléph..	1,400
Nosley.....	Employée...	En disponibilité. .	1,000	Idem.....	Paris C.....	1,000
Paquin.....	Idem.....	Paris C.....	1,000	Idem.....	Paris F.....	1,000
M <sup>lles</sup> Brucker.....	Idem.....	Paris E.....	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Gaillard.....	Idem.....	En disponibilité. .	1,100	Idem.....	Lyon, téléphone ..	1,100
M <sup>me</sup> Tasset.....	Postulante ..	.....	"	Stagiaire...	Paris, principal...	"
M <sup>lles</sup> Lelongt.....	Receveuse...	Longjumeau.....	1,000	Employée...	Paris 38.....	1,000
Tarigo.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Condom.....	1,000
Gémas.....	Employée...	Bordeaux, docks...	1,000	Idem.....	Bordeaux-S <sup>t</sup> -Projet.	1,000
Teule.....	Idem.....	Bordeaux-Saint-Au- gustin.	1,000	Idem.....	Bordeaux, docks ..	1,000
M <sup>mes</sup> Fauvel née De- niaud.	Idem.....	Nantes, téléphone.	1,100	Idem.....	Nantes, central...	1,100
Deuré née Le Breton.	Idem.....	Nantes, rue Lanoue	1,200	Idem.....	Nantes, téléphone.	1,200
M <sup>lles</sup> Crouzet.....	Idem.....	Chantenay-sur-Loire	1,000	Idem.....	Nantes, rue Lanoue	1,000
Boucherie.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,000	Idem.....	Chantenay-sur-Loire	1,000
Ballu.....	Idem.....	Le Croisic.....	1,100	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,100
Vivier.....	Idem.....	Houffleur, téléphone	1,000	Idem.....	Saint-Lô.....	1,000
M <sup>me</sup> Keilling née Bapst.	Idem.....	Tourcoing, téléph..	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
M <sup>lles</sup> Gibergues.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Rodez.....	1,000
Ronot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Dijon, central.....	1,000
Pénot.....	Employée...	Aubusson.....	1,000	Idem.....	Guéret.....	1,000
M <sup>me</sup> Bedel.....	Idem.....	Marseille, central..	1,000	Idem.....	Angers R. P.....	1,000
M <sup>lle</sup> Surget.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Marseille, central.	1,000
M <sup>me</sup> Senand.....	Empl. auxil.	Asnières, téléphone	R <sup>on</sup> , 1,100	Empl. auxil.	Paris, central.....	R <sup>on</sup> , 1,100
M <sup>lle</sup> Roux.....	Employée...	Puteaux.....	Trait. 1,000	Employée...	Asnières.....	Trait. 1,000
M <sup>mes</sup> Delmas.....	Idem.....	Paris 60.....	1,400	Idem.....	Paris 52.....	1,400
Dupin.....	Idem.....	Nérac.....	1,100	Idem.....	Paris 60.....	1,100
M <sup>lles</sup> Héliès.....	Idem.....	Cholet.....	1,000	Idem.....	Limoges, central..	1,000
David.....	Idem.....	Bolbec.....	1,000	Idem.....	Cholet.....	1,000
Michel.....	Idem.....	Nice-Garibaldi....	1,000	Idem.....	S <sup>t</sup> -Denis-sur-Seine..	1,000
Pellissier.....	Empl. auxil.	En disponibilité...	"	Empl. auxil.	Nice-Garibaldi....	R <sup>on</sup> , 1,800
M <sup>me</sup> Nevière.....	Receveuse...	La Reghaïn (Alger).	1,000	Employée...	Alger, central.....	Trait. 1,000
M <sup>lles</sup> Ferrand.....	Employée...	Villers-Cotterets...	1,000	Idem.....	Laon, téléphone...	1,000
Fournier.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Villers Cotterets ..	1,000
Lacot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Guise.....	1,000
Cochou.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Soissons.....	1,000
Dumont.....	Employée...	Pithiviers.....	1,000	Idem.....	Chauny.....	1,000
Mabille.....	Postulante ..	.....	"	Idem.....	Pithiviers.....	1,000
Henry.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Moulins.....	1,000
Jourcin.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Neury.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cappay.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Pont-l'Évêque....	1,000
Giraudeau.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	La Tremblade....	1,000
Vachet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Guéret.....	1,000
Rebeyrotte.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lasserre.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Aubusson.....	1,000
Dubois.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	La Souterraine...	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Lesage . . . . .	Postulante . . . . .		"	Employée . . . . .	Saint-Lô . . . . .	1,000
Coupey . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Carentan . . . . .	1,000
Vacheron . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Decize . . . . .	1,000
Exmelin . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Bolbec . . . . .	1,000
Migraine . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Rouen-Saint-Sever . . . . .	1,000
Martin . . . . .	Employée . . . . .	Lagny . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	1,000
Bourbiaux . . . . .	Idem . . . . .	Le Tréport . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
Leboulanger . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Le Tréport . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Deloison . . . . .	Employée . . . . .	Ham . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,000
M <sup>lle</sup> Thabaud . . . . .	Idem . . . . .	Soissons . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Ham . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Quittard . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Soissons . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Cauneau . . . . .	Employée . . . . .	Luçon . . . . .	1,000	Idem . . . . .	La Roche-sur-Yon . . . . .	1,000
Veillat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Couturier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Blanchard . . . . .	Idem . . . . .	Loches . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Bas . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Luçon . . . . .	1,000
Baranger . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Dupoirray . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Vernot . . . . .	Employée . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Loches . . . . .	1,000
Troupel . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Saint-Etienne-Ba- douillère . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Raoulx . . . . .	Employée . . . . .	Melle . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Niort, téléphone . . . . .	1,100
Châteignier . . . . .	Ex-empl. aux . . . . .	Lyon, caisse d'é- pargne . . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000	Empl. auxil. . . . .	Lyon, téléphone . . . . .	R <sup>on</sup> , 1,000
M <sup>lles</sup> Dubuis . . . . .	Employée . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, central	Trait. 1,000	Employée . . . . .	Roanne, téléphone . . . . .	Trait. 1,000
Boucherie . . . . .	Idem . . . . .	Chantenay-sur-Loire	1,000	Idem . . . . .	Nantes, téléphone . . . . .	1,000
Bœuf . . . . .	Stagiaire . . . . .	Paris, principal . . . . .	"	Idem . . . . .	Asnières, téléphone . . . . .	1,000
Cotreaux . . . . .	Employée . . . . .	Roubaix, principal . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Laon, téléphone . . . . .	1,000
Mottet . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Honfleur, téléphone . . . . .	1,000
Pairault . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Rouen, téléphone . . . . .	1,000
Michaux . . . . .	Employée . . . . .	Châtillon-sur-Seine . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Dijon, téléphone . . . . .	1,100
Collin . . . . .	Idem . . . . .	Dijon, téléphone . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Châtillon-sur-Seine . . . . .	1,000
Carpentier . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Gisors . . . . .	1,000
Mélayer . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Les Andelys . . . . .	1,000
Le Duff . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Audierne . . . . .	1,000
Gémas . . . . .	Employée . . . . .	Bordeaux, place S <sup>t</sup> - Projet . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bordeaux, docks . . . . .	1,000
Viche . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, cours d'A- quitaine . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bordeaux, place S <sup>t</sup> - Projet . . . . .	1,000
Monloys . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux-Chartrons	1,100	Idem . . . . .	Bordeaux, cours d'A- quitaine . . . . .	1,100
Toulé . . . . .	Idem . . . . .	Bordeaux, docks . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bordeaux-Chartrons	1,000
Rimbaud . . . . .	Factrice bou- liste . . . . .	Saint-Etienne . . . . .	"	Idem . . . . .	S <sup>t</sup> -Étienne, central . . . . .	1,000
Ballu . . . . .	Employée . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Chantenay-sur-Loire	1,100
Honoré . . . . .	Idem . . . . .	Le Croisic . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	1,000
Vogel . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Le Croisic . . . . .	1,000
Siret . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Surugue . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Pithiviers . . . . .	1,000
Henry . . . . .	Employée . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Jussey . . . . .	1,000
Bonnouvrier . . . . .	Postulante . . . . .		"	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,000
Girardot . . . . .	Idem . . . . .		"	Idem . . . . .	Longjumeau . . . . .	1,000
Certain . . . . .	Employée . . . . .	Bressuire . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Melle . . . . .	1,000
Villeneuve . . . . .	Idem . . . . .	Challans . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bressuire . . . . .	1,000